FEDERATION FRANCAISE DE VOILE
ASSEMBLEE GENERALE - 15 mars 2008

Ordre du jour

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2007 2

II. Rapport moral du Président et du Bureau 2

III. Rapport financier 2006 14

1. Rapports du Commissaire aux comptes 15

2. Approbation des comptes de l'exercice clos. 15

3. Proposition d'affectation du résultat et de rectification des différentes réserves 15

IV. Budget prévisionnel 2008 15

V. Intervention sur la formation, l'arbitrage, les relations internationales et la direction de course 16

1. L'arbitrage 16

La formation 19

Les relations internationales 21

La direction des courses 22

VI. Remise des médailles d'or 23

VII. Election au Conseil d'administration 24

VIII. Projection du film de la soirée des Champions et des films primés au concours

Regards de Club FFVoile Planète Thalassa 25

IX. Proclamation du résultat du vote au Conseil d'administration 25

X. Modifications des statuts, du règlement intérieur (du règlement disciplinaire) et du règlement financier 25

XI. Résolutions relatives aux textes statutaires et réglementaires 30

XII. Politique de communication de la FFVoile, bilan et perspectives 30

XIII. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur 33

XIV. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2009 34

XV. Questions écrites 34

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. CHAMPION.

M. CHAMPION, Président. - Mesdames et Messieurs, je suis heureux de vous accueillir pour la tenue de notre assemblée générale annuelle de 2007.

Tout d'abord, nous allons saluer la mémoire de ceux de nos amis qui nous ont quittés cette année. Je citerai quelques-uns d'entre eux.

Georges MALLEGO (dirigeant), François CHALAIN (Bénéteau), Michel BUSSE (arbitre), Yves VEDRENNE (membre du CA et président de la ligue Côte d'Azur), Bruno TERRIEN (directeur du CNBPP en activité), Jean TALBERT (président de la Commission Fédérale d'Appel), Marc GUICHARD (arbitre) et pour tous les autres qui nous ont quittés que je ne cite pas, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée)...

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

M. MERIC, Secrétaire Général. - Comme d'habitude, nous allons procéder à quelques explications avant le début de cette assemblée générale.

Il nous faudrait trois scrutateurs qui ne sont pas électeurs lors de cette assemblée générale ; ils seront assistés par des cadres de la Fédération. Notre scrutateur général est M. Antoine MARCELAUD.

Les trois scrutateurs : (Mr Dominique SERRE, Mme Arlette COUR, Mme Eliane SERVE).

Je note la présence des membres de la commission de surveillance des opérations électorales.

(M. MERIC rappelle les différentes modalités de vote)...

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2007

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce PV ? (*Non*)

Il est adopté à l'unanimité.

II. Rapport moral du Président et du Bureau

M. LE PRESIDENT. - 2007 est terminé, 2008, année des Jeux Olympiques et du Vendée Globe commence. Mieux vaut être en forme, les Jeux avec une Equipe de France forte de onze séries qualifiées sur onze, et le Vendée Globe, l'épreuve majeure dans le monde de la Course Océanique en Solitaire bat son record de participation, montre que la voile de compétition en France marche à plein régime. Tant mieux bien sûr, mais néanmoins regardons globalement notre activité, car comme chacun le sait maintenant, la FFVoile c'est toute la Voile, sous toutes ses formes.

Notre situation générale et patrimoniale pour commencer :

Notre association se porte bien, nos finances sont saines et contrôlées, notre compte d'exploitation 2007 présente un excédent significatif, qui nous amènera à payer l'impôt, ce dont nous sommes satisfaits, car cela montre que nous exerçons notre activité économique d'entreprise associative de façon normale, les comptes de nos organes déconcentrés, les ligues régionales, sont sains et contrôlés.

Nous possédons des réserves, au premier rang desquelles se trouve l'immeuble de la rue Henri Bocquillon, notre siège dont la valeur a continué d'augmenter, comme l'immobilier en France de façon générale.

Nos relations avec notre Ministère de tutelle sont de qualité et la dotation que nous recevons de l'Etat par le biais de la Convention d'Objectifs nous satisfait, de même que son exécution satisfait l'Etat. Nos relations avec nos partenaires privés sont excellentes et se développent. Par contre, l'objectif de 1 % d'augmentation de nos licences n'est pas atteint. Globalement nos nombres de licenciés restent au même niveau, avec une légère diminution des licenciés club jeunes, ce qui chacun le comprendra n'est satisfaisant, ni pour le présent, ni pour l'avenir.

Nos axes fondamentaux d'action n'ont pas changé ;

* une politique publique d'enseignement de la Voile, grâce à la collaboration étroite et bonne des collectivités locales et territoriales, et de l'Education Nationale. Notre réseau d'Ecoles Françaises de Voile géré par le Département Développement, permet à un très vaste public de s'initier et de se perfectionner, et désormais de s'ouvrir à la pratique de loisir.

* une politique de gestion et d'animation de la pratique compétitive gérée par deux Départements Voile Légère et Habitable.

* une politique de relation et de formation vers les clubs et organes déconcentrés active et de qualité.

* une politique de haut niveau dans chacun des départements de pratique compétitive, coordonnée et dirigée par le DTN avec pour objectif les plus grandes compétitions mondiales.

* et par le biais des différentes commissions et de l'action politique de la Fédération, une intervention qui va en augmentant dans le vaste secteur de type professionnel de la Course au Large et Océanique.

Forte de cette politique constante, acceptée de tous et qui porte ses fruits, des actions significatives ont été menées cette année, qui seront détaillées par ailleurs mais que je tiens à citer car elles sont porteuses d'avenir et amènent les modifications nécessaires dès maintenant.

Dans le cadre de l'enseignement de la Voile offert à tous et grâce à un financement de l'Etat, un poste a pu être créé au sein du Département Développement, pour recenser, soutenir et promouvoir les actions d'insertion sociale menées par nos clubs et nos ligues. Ceci est important, car notre action se place alors au sein du mouvement global de la société française sans réclamer l'exception sportive, pour faire autre chose autrement. Ceci étant notre action est empreinte de modestie, car notre discipline n'est pas géographiquement, harmonieusement répartie sur le territoire national, et dans nombre de lieux, où cette action est souhaitée, nous sommes absents et laissons l'action à d'autres fédérations sportives.

La relance de l'école de sport, récemment adoptée par notre Conseil d'Administration va dans le sens toujours souhaité et toujours difficile à concrétiser du passage de l'école de voile au club, de l'apprentissage à la compétition de premier niveau. Action conjointe du Département Développement qui l'initie au sein des EFV et au Département Voile Légère qui l'organise au niveau adéquat, suivant les régions, dans le cadre d'un championnat de proximité.

La gradation des épreuves donne de la lisibilité à l'ensemble de notre calendrier, tous types de voile et de compétitions confondus. Cette action est significative de la clarification de nos activités, mais aussi structurante, chaque niveau de compétitions trouvant sa place et surtout une place à part entière.

Dans la foulée de cet exercice complexe et réussi, la création d'un vaste classement de coureurs, toutes compétitions confondues, verra naître son édition 0 en 2008. Ce sera, j'en suis convaincu, un outil structurant et amusant.

La fin de la possibilité de rémunérer des titulaires d'un diplôme fédéral de moniteur de voile obtenu après août 2007, fut un sujet qui nous préoccupa d'abord et nous occupa durant des mois et des années. La seule possibilité offerte à ce jour pour se substituer à ce dispositif aujourd'hui révolu était le CQP et en ce qui nous concerne le CQP d'AMV. Nous pouvons être satisfaits et fiers d'avoir en son temps engagé les travaux nécessaires car, à ce jour, nous voyons le bout du tunnel, et si notre CQP n'est pas définitivement acté, il ne reste plus que des formalités de type administratif et réglementaire à accomplir avant l'été.

Nous avons souhaité avec la majorité du mouvement sportif français, la création du COSMOS et la fin d'une certaine « exception sportive » en termes d'emploi, pour rentrer dans le droit commun. La « branche » sport est née, et si cela n'a pas que des avantages immédiats, notre choix s'avérera un atout majeur dans les années à venir. Et maintenant, si d'autres possibilités s'ouvrent à nouveau, rien ne nous empêchera de les étudier sereinement, et de participer éventuellement à des dispositifs complémentaires qui verraient le jour. Mais nous n'avons aucune épée, ni dans le dos ni au dessus de la tête, et nous avons assuré sereinement le présent et l'avenir de nos associations en termes d'emploi. Que ceux qui ont mené ces travaux difficiles en temps et en heure en soient remerciés.

L'arbitrage, fonction et corps essentiel à tous sports, évolue comme les compétiteurs et compétitions qu'il encadre. La commission des directeurs de course a poursuivi son travail au sein de la Réglementation Fédérale et nous avons à ce jour atteint notre régime de croisière. Ce travail étant essentiel pour que la direction de nos grandes courses au large et océaniques soit à la hauteur des enjeux, dans tous les cas et non pas seulement le plus souvent. La qualité de cet encadrement et de l'organisation de ces grands événements est essentielle, car il en va de notre responsabilité de fédération délégataire, face aux pouvoirs publics. L'autre évolution initiée par l'ISAF et s'imposant à nous, était la rémunération des arbitres en Match Racing. Les directeurs de course étaient également et logiquement rémunérés pour leur travail, ils ne restaient que les arbitres, comités de course et juges à qui l'on demande de fonctionner bénévolement dans un environnement professionnel. Nous avons franchi le pas, et autorisé la rémunération des arbitres par le biais de la Fédération sur des épreuves définies.

Enfin la création d'Osiris, qui n'est pas une nouvelle jauge, mais un moyen de rendre compatible différentes jauges au sein d'un système unifié, pour accroître l'attraction des courses intersséries. Nous croyons notamment en regardant l'activité de nos voisins anglais, que l'intersérie est un excellent outil d'animation sportive, de régates simples pour le plaisir. Cela ne retire évidemment rien à la course en série monotype, mais cela ajoute. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que les jauges ont été inventées pour permettre à des voiliers différents de naviguer les uns contre les autres, en leur attribuant un coefficient de temps compensé permettant de les classer ensemble. Ce coefficient est alors donné en fonction du bateau tel qu'il est. Il n'y a donc pas de bons coefficients ou de mauvais, ils doivent simplement être justes. Et la recherche d'un coefficient amélioré au sein d'une jauge n'est pas équitable. De même, il ne devrait pas y avoir de voiliers dessinés en fonction d'une jauge, ce qui laisse entendre que son coefficient serait « amélioré » par rapport à d'autres, au potentiel identique. Ce ne serait pas juste et de ce fait la course perdrait de son intérêt, la performance trouvant sa réalisation ailleurs que dans le savoir-faire de son équipage. Restons à la base de ces systèmes : le voilier tel qu'il est, reçoit le coefficient qu'il mérite et la course est équitable. Si cette base reste la réalité alors la compétition intersérie a un bel avenir. Je le souhaite.

Après ces faits marquants, voyons maintenant le détail de notre activité 2007.

M. Jean KERHOAS, Vice-président. - Le moins que l'on puisse dire, c'est que la saison 2007, temps fort de la vie des EFV, réseau phare du Département Développement, a été, météorologiquement parlant, perturbée.

Mis à part en Côte d'Azur et en Corse, territoires privilégiés dès que l'on parle d'ensoleillement, les EFV des autres régions littorales et de l'intérieur, ont plus connu le vent fort et la pluie que la belle journée de régime thermique tellement favorable à la pratique et surtout à l'apprentissage de notre sport.

Malgré ces conditions météorologiques parfois exécrables, globalement, les EFV, en termes de nombre de stagiaires, ont bien résisté, plusieurs d'entre elles ont même connu des progressions, comme en atteste l'augmentation globale de la diffusion des Passeports en 2007.

Il est vrai que les vacanciers trouvent souvent dans l'initiation ou le perfectionnement à la voile une bonne façon de s'occuper quand le ciel interdit plage et baignade.

Certainement qu'aussi nous mesurons dans ces conditions difficiles l'efficacité d'un réseau

- certifié AFNOR depuis maintenant 4 ans,
- proposant une approche de la voile au travers d'une pédagogie renouvelée,
- prenant mieux en compte les attentes des publics, et en particulier leur volonté de connaître et protéger l'environnement dans lequel ils pratiquent leur sport,
- bénéficiant pour sa promotion et son développement en 2007 d'un nouveau partenariat très porteur avec Orange.

Ce partenariat pour 2008 est non seulement reconduit mais renforcé après cette année test qui nous aura permis de mieux nous connaître et, pour Orange, de mesurer les potentialités du réseau.

Nous aurons à cœur en 2008 de consolider encore ce partenariat, dont nous avons un besoin indispensable pour développer qualitativement et quantitativement le réseau des EFV.

Réseau qui doit faire face à une multiplication de l'offre de prestations en matière de tourisme nautique avec la montée en puissance chez les jeunes, de sports comme le surf, le kyte, le kayak, multiplication qui l'oblige en permanence à plus d'efficacité, de performance et d'attractivité.

Dans l'autre grand domaine de compétence du Département, celui du scolaire, l'impact du travail très conséquent que nous avons mené ces dernières années avec le soutien de l'ENVSN sur les contenus et méthodes pédagogiques, aura aussi permis une amélioration de la qualité de l'enseignement de la voile, à l'école ou au collège, éléments clés de la démocratisation de notre sport.

Le réseau des Points Plage, pour sa part, autour d'une offre de location de voile légère et de cours particuliers ciblant très majoritairement une clientèle adulte, continue son développement, mais reste toujours, après l'arrêt du CIDIL, à la recherche d'un partenaire pour assurer la montée en puissance de ce réseau, qui aura accueilli en 2007 au travers de 124 Points Plage plus de 100 000 pratiquants.

Nous devrons trouver rapidement ce nouveau partenaire et renforcer le fonctionnement et le développement de ces Points Plage, par la création de nouveaux réseaux régionaux pilotés par les ligues.

L'éducation de l'homme par la mer a toujours été un des fondements de notre action, les vertus éducatives de notre sport par la confrontation aux éléments, l'apprentissage de l'autonomie, sont réels et bien connus dans ce domaine.

Pour la première fois en 2007, grâce à un financement de l'Etat qui nous aura permis de créer un poste dédié à cette mission, nous aurons mieux pris en compte, soutenu et promu les nombreuses actions d'insertion sociale par la pratique de la voile que mènent depuis plusieurs années nombre de nos clubs.

Sans avoir la prétention de régler des problèmes sociétaux, dont on connaît l'ampleur, les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, prenons toute notre place dans ces combats généreux contre l'exclusion, et sachons, dans un partenariat à développer avec les organismes sociaux en charge de ces publics, donner au plus grand nombre l'accès à notre sport.

Après la modernisation des EFV, l'amélioration de la qualité pédagogique de la voile à l'école, la mise en œuvre et le développement du réseau des Points Plage, la prise en compte de l'insertion sociale par la pratique de la voile, il est deux chantiers nouveaux dans lesquels nous nous engageons résolument pour 2008.

C'est tout d'abord celui de la relance des Ecoles de Sport :

Au travers du constat partagé de la baisse du niveau technique d'entrée en formation des moniteurs saisonniers ou permanents, de la désaffection des jeunes pour la régate, en partenariat avec le Département Voile Légère, nous mobilisons nos réseaux, et en particulier celui de l'EFV, pour repenser et relancer notre offre dans ce domaine.

La relance de la pratique sportive, dont nous avons un besoin urgent pour conforter la place de notre sport et de notre Fédération, là aussi face à la concurrence d'autres activités, est une des, sinon l'enjeu majeur actuel de la FFVoile, et chacun à son niveau doit s'y impliquer.

Le succès de cette opération dépendra évidemment de notre investissement dans ce projet mais aussi de notre capacité à analyser sans tabou les évolutions des attentes et, en conséquence, à proposer des formes de pratique adaptées.

Cette volonté de relance des EDS va s'appuyer en particulier sur un nouveau support: l'Open Bic, qui renouvelle sérieusement l'offre en dériveur pour les jeunes et qui, d'ores et déjà, au travers des opérations de partenariat négociées avec le constructeur et notre partenaire Orange, aura été diffusée dans le réseau des écoles à plus de 250 exemplaires.

L'autre projet pour 2008, est de faire travailler nos réseaux sur la mise en œuvre d'une offre adaptée à des publics adultes et seniors qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans la pratique de la voile.

Aujourd'hui, sur 100 bateaux vendus, il n'y a plus que 14 bateaux à voile, et les études l'attestent, si beaucoup d'acheteurs se disent intéressés par la voile, le manque de maîtrise de la pratique de notre sport, souvent lié à l'absence d'une offre d'enseignement adaptée, les amène trop souvent à opter pour le moteur.

Pour tenter d'apporter une réponse à ce manque majeur dans notre offre d'initiation, nous allons engager un appel à projet auprès de nos clubs, pour d'abord recenser toutes les expériences, les bonnes pratiques existantes et pour, dans un deuxième temps, les mobiliser à s'investir dans la création de nouvelles prestations dans ce domaine.

Développer la voile est une mission passionnante mais exigeante.

Notre sport, les audits récemment menés le confirment, bénéficie d'atouts majeurs, entre autres ce que les sociologues appellent une forte reproduction sociale ; en France, on fait de la voile de père en fils, de mère en fille.

D'autre part, les pratiquants de la voile sont très majoritairement issus de couches sociales dites supérieures en termes de niveau de vie et de formation.

Sachons conforter ces atouts, mais aussi sachons, par une vraie dynamique, une créativité, une ouverture d'esprit, accueillir les milliers de jeunes et de moins jeunes qui rêvent comme nous de naviguer sur l'eau à la voile.

Le Département Développement, avec toute la Fédération, continuera en 2008 à œuvrer dans ce sens.

M. Henry BACCHINI, Vice-président. - La démarche actuelle s'est affirmée dans une dynamique de changements par rapport à l'organisation passée, nous sommes au milieu du gué et les engagements et orientations pris pour redonner du sens, de la cohérence à l'ensemble des pratiques compétitives sont devenus opérationnels. La démarche de concertation et d'écoute de l'ensemble des inter-acteurs, cadres, entraîneurs, dirigeants de ligue, conseil d'administration a été maintenue malgré quelques résistances.

Revenons sur les réalisations 2007 : les premiers Championnats de France Minimes et Espoirs dans la forme définitive se sont déroulés sur des sites dédiés.

Le Championnat de France Minimes a été organisé à l'ENV dans un cadre dédié et sécurisé. Le premier Championnat de France Espoirs « Glisse », organisé à La Rochelle, a rassemblé toutes les activités de « Glisse ». La mise en place du dispositif de dotation matériel financé par les partenaires FFVoile et particulièrement les « Banque Populaire » a été particulièrement appréciée. Le Championnat de France « Solitaire » et « Equipage » organisé à Brest, s'est déroulé dans des conditions musclées.

Le travail transversal réalisé au sein de l'ensemble du siège, la communication, l'informatique fédérale, la CCA, a permis un travail cohérent au bénéfice de l'objectif principal, fidéliser nos pratiquants et conforter nos clubs, CDVoile, Ligues.

L'ancrage du dispositif national de repérage et détection s'est poursuivi par l'organisation à nouveau cette année, de 2 stages nationaux à l'ENV, un pour les Minimes (12 ans) et un pour les Espoirs (16/18 ans). Les coureurs retenus ont participé sur un matériel de plus en plus performant pour l'émergence « des jeunes talents ». Il est à noter à ce sujet un fort engagement à nos cotés des chantiers fabricants de matériel nautique mis à disposition et la mise en place d'une cellule de veille « Repérage, Minimes et Espoirs » chargé de repérer de jeunes talents. Les 3èmes « Journées Nationales de la détection et des séries d'accès » se sont tenues en novembre. Après un bilan détaillé de l'ensemble des résultats des jeunes à l'International dont le Mondial ISAF, de l'action « Repérage, Détection » sur les stages nationaux et les Championnats de France, du Forum des entraîneurs, un débat sur la « méthode » de préparation de nos jeunes s'est mis en place. De ce débat, a débouché un certain nombre d'actions concrètes pour 2008 tendant à rendre plus homogène le dispositif général d'action vers les jeunes.

Le « calendrier », il se dit d'une division du temps en fonction d'un programme fixé et, spécialement, un répertoire officiel d'épreuves en sport (1872), de manifestations (festivals, etc.), d'opérations à accomplir en concurrence avec programme… (Le Robert Historique).

En tant que représentante de l'ISAF et délégataire de la puissance publique, c'est à la FFVoile de définir les règles applicables aux événements, qu'ils soient de pures compétitions ou des manifestations de promotion organisées sur le territoire français et les territoires d'outre mer.

Il lui revient d'arbitrer dans la recherche d'un large consensus et de valider le calendrier de compétitions, après un processus d'inscription et de consultation.

Dans la volonté de donner de la lisibilité à l'ensemble des acteurs : compétiteurs, médias, grand public, nous avons décidé de la Gradation des Epreuves, toutes les compétitions sont classifiées au sein d'une gradation sur une base cohérente avec celle du calendrier de l'ISAF (pour le match race et la voile olympique), que nous avons appliquée à « toute la voile ».

Le découpage par regroupement géographique ne correspondait plus depuis longtemps au niveau de pratique des compétiteurs, le grade des épreuves détermine seul désormais le niveau sportif de la compétition :

* Le Grade 5 géré à l'année par chaque ligue d'implantation permet de qualifier en 5A, 5B, 5C les compétitions locales, départementales ou régionales et ceci en fonction du nombre de clubs représentés et du niveau de pratique des concurrents. Cette décision est un véritable levier pour relancer une politique sportive territoriale dynamique.

* Du Grade 4 à W le calendrier est établi de l'interrégion à l'international en passant par le national sur la base du niveau sportif. La référence au niveau des épreuves existantes permet de déterminer le grade.

* L'Extra grade représente la Vitrine des compétitions « Majeures » pour l'ensemble des pratiques de la Fédération.

L'objectif de classer tous les licenciés de la Fédération au sein d'un Classement National et d'un Classement Régional Individuel Fédéral des Coureurs se concrétise en 2008 par la prise en compte de toutes les compétitions et de toutes les pratiques dont les résultats seront fournis par les Clubs organisateurs à la FFVoile. L'« édition N°0 » 2008 a été votée par le CA fédéral.

Cette année doit être la mise en œuvre des réformes entreprises dans ce mandat. Il nous faut maintenant :

- Poursuivre l'intégration des nouvelles pratiques et des nouveaux supports dans notre stratégie sportive afin de fédérer et fidéliser de nouveaux pratiquants au sein de la FFVoile.

- Réécrire, très simplement et très lisiblement, avec les Départements Habitable et Développement ainsi que la Commission Formation, l'ensemble du dispositif d'apprentissage de la compétition, y compris l'encadrement. Ce dispositif pourra être mis en place sur 2009 - 2012.

Il nous faut cette année 2008 :

- Renforcer le développement du skiff 29er et du catamaran SL 16. Grâce à la monotypie adoptée au plan international en 293OD, développer la pratique des plus jeunes en windsurf. Continuer à développer les actions en direction des pratiques « tendances » orientées aujourd'hui sur la « Glisse ».

- Affirmer le Concept « les régates de l'été » sur 500 clubs FFVoile, associant pratique pour tous et convivialité dans le club. Développer l'opération « Festivoile » grâce à des jeux concours organisés par les partenaires de la FFVoile.

- Renforcer l'encadrement fédéral sur des stages inter structures (Clubs, CDVoile, Ligues) en privilégiant les rencontres de bassin et les pratiques sur matériel fourni par la structure d'accueil, afin de diminuer notablement, les déplacements et inciter le covoiturage.

- Poursuivre la mise en place de stages par façades maritimes et par familles de pratique. Aider et valoriser les initiatives régionales par des « aides aux projets innovants ».

- Reconduire le « forum entraîneurs » annuel. Le succès de ce moment d'échange devra rapidement déboucher sur des déclinaisons Inter Régionales et Inter Départementales. Il est important d'y associer les dirigeants afin de redéfinir, sur des projets communs, un équilibre entre les deux piliers fédéraux que sont, les élus bénévoles et les professionnels salariés.

- Relancer une politique d'approche globale des pratiques compétitives par les Ecoles de Sport et de Compétition suite de la dynamique des EFV.

- Affirmer l'Inter série comme la base de la confrontation sportive amicale et conviviale dans nos Clubs. Poursuivre le travail avec l'Habitable au sein d'Osiris.

- Débattre et écrire le dispositif de représentation internationale de notre sport, les sélections, les délégations internationales au sein du règlement technique de la FFVoile.

Cette année olympique est importante, non seulement par l'enjeu de la place de nos sélectionnés dans la hiérarchie mondiale et des médailles que nous attendons tous, mais aussi dans la représentation des potentiels de nos jeunes pratiquants qui s'alignent toujours sur la réussite de leurs aînés.

Je souhaite vivement une très large mobilisation de tous et de chacun pour retrouver dans les compétitions jeunes, les podiums et le positionnement de la France comme une nation leader de l'ISAF.

Notre sport demeure un espace de liberté. « Pour être libre, il faut avoir de l'imagination. Pour être libre, il faut avoir un sens aigu des réalités » Bjorn Larsson.

M. Henri SAMUEL. - Le Département Habitable gère une pratique de la voile qui recouvre tous les aspects de notre sport, des plus jeunes aux plus âgés, des marins les plus expérimentés aux pratiquants des écoles de voile et surtout des plans d'eau intérieurs à la navigation océanique.

Notre défi est d'essayer d'apporter à chacun une activité sportive qui lui soit adaptée. Le développement de notre sport ne peut se faire qu'au sein de structures ayant un encadrement compétent et disponible. Notre rôle est de les aider à s'organiser et à se structurer, tout en les faisant converger vers de grands objectifs communs, afin qu'ensemble nous puissions atteindre les grands enjeux de demain.

L'un des grands chantiers de l'Habitable qui était le renouvellement du First Class 8 par le First Class 7.5 Bénéteau adapté à la pratique Espoirs, est maintenant arrivé à son terme. En effet, une classe a été créée et un programme annuel de compétitions existe.

La FFVoile et les Chantiers Bénéteau restent et resteront impliqués dans la promotion, le développement et le suivi technique de ce bateau et de la classe.

Le FIRST CLASS 7.5 reste l'un des supports de nos Championnats de France Espoirs.

Trois ans après les changements de support « Habitable » pour les Championnats de France Espoirs, il est temps d'en faire le bilan. En termes de nombre de participants, le pari est réussi car en 2007 plus de 55 équipages ont participé à nos deux grands Championnats de France Espoirs. C'est une réussite et notre Fédération semble avoir fait les bons choix de bateaux pour cette discipline Habitable qui correspond à une pratique réelle chez les jeunes.

Ces championnats contribuent à inciter nos jeunes pratiquants à venir s'exercer en équipage sur des bateaux à quille, que ce soit de façon régulière ou occasionnelle et constituer ainsi un vivier, tant pour la course au large que pour les grandes épreuves océaniques.

Le lancement d'OSIRIS (Organisation des Systèmes d'information des Régates Inter-Séries) est l'aboutissement de deux années de travail au sein du Département Habitable.

C'est le fruit des deux commissions fédérales qui gèrent la course en temps compensé: Formule HN France et ORC Club/IMS, dont l'objectif était, l'amélioration des outils pour simplifier les procédures et rendre nos systèmes de course en inter série plus simples et plus attractifs. Il existe aujourd'hui des passerelles entre les différents systèmes de jauge. ORC, HN France, et Quillards de sport, pour la gestion des régates en temps compensé.

On peut désormais faire régater ensemble, de manière totalement cohérente, les bateaux standards et les bateaux très personnalisés, à l'abri des modes induites par des formules de jauge sommaires.

Les coefficients des bateaux standards sont toujours calculés et mis à jour quasiment en temps réel sur le constat de leurs performances réelles et sont enregistrés dans une table de coefficients (ratings) mis à la disposition de tous par la FFVoile.

Les bateaux construits à l'unité, trop éloignés des « standards » (classes ou monotypes) ont besoin d'un rating calculé individuellement. La FFVoile met à leur disposition l'ORC, système international servant de référence aux championnats du monde et de loin le plus performant en ce domaine.

Avec OSIRIS les bateaux titulaires d'un certificat ORC obtiennent une équivalence en HN, ce qui leur permet de disputer toutes les courses organisées suivant les deux formules sans autre formalité.

OSIRIS permet également d'instaurer une passerelle avec les quillards de sport, trop souvent isolés. La table des handicaps nécessaire pour qu'ils courent entre eux est désormais en cohérence directe avec celle des petits bateaux de sport gérés parmi les habitables, mais aussi par la voile légère. Cette disposition correspond au besoin de nombreux plans d'eau abrités qui ne pouvaient jusqu'alors réunir simplement des pratiquants très demandeurs pour s'intégrer au système.

A terme, OSIRIS sera l'organisation qui gèrera tous les systèmes de handicap fédéraux.

Simultanément, la jauge Multi 2000 pour les Multicoques Habitables fête sa première année d'existence et nous restons à l'écoute de la Voile Tradition et de la Voile Classique pour réussir à mieux intégrer et valoriser cette pratique au sein de notre Fédération.

Le Département Habitable intervient directement ou indirectement dans l'organisation de 7 Championnats de France dont les plus connus sont les Championnats de France de Course au Large en solitaire, le Championnat de France des Equipages. Tous réunissent un plateau de concurrents nombreux et de qualité.

Au sein de notre Département, les Championnats de France et les épreuves internationales en France font l'objet d'une attention toute particulière, et leur organisation est suivie tout particulièrement par nos cadres techniques sous la coordination de Marc Bouvet avec les clubs organisateurs, et ceci bien longtemps avant le début de l'épreuve. Ce n'est qu'à cette condition que tous les rouages d'une organisation parfaite, tant à terre que sur l'eau, puisse être assurée.

Enfin, nous soutenons également la Commission Sport en Entreprise qui organise ses Championnats de France en Habitable.

Dernier volet de notre activité : l'aide et l'accompagnement de nos sportifs de haut niveau. Deux grands types de pratique de haut niveau au sein de notre département: La Course en Flotte et le Match Racing.

Cette partie sera présentée par le Directeur Technique National, Philippe GOUARD.

Les résultats 2007 de nos équipages de haut niveau, aussi bien en Match-Racing qu'en Course en Flotte, sont très flatteurs et positionnent la France sur le plan international comme l'une des toutes premières nations de ces disciplines. Croyez que notre action pour 2008 s'inscrira dans la continuité de 2007 afin de contribuer à maintenir ce niveau de performance.

Tout ceci constitue le bilan du Département Habitable.

Croyez que je me suis efforcé cette année de maintenir le cap et les objectifs que nous avions définis.

J'espère que tout sera donc mis en œuvre pour qu'à l'horizon 2009, le Département Habitable soit un puissant moteur du développement de notre sport et de notre Fédération.

M. Philippe GOUARD, Directeur Technique National. - A moins de 5 mois de l'ouverture des JO de Pékin le 8 août à 8 h08, nous avons qualifié 100 % des séries et ce pour la seconde fois.

Il nous reste maintenant à concrétiser nos objectifs de résultats qui sont 3 médailles et 8 finalistes, ce que la France n'a jamais obtenu.

Avec 4 podiums à la préolympique de Qingdao en 2007 (3ème en RSX avec Julien Bontemps, 3ème en 470 avec Ingrid Petitjean et Nadège Douroux, 3ème en Star avec Xavier Rohart et Pascal Rambeau, 3ème en Tornado avec Xavier Revil et Christophe Espagnon), l'Equipe de France a su décrypter en grande partie les subtilités de ce plan d'eau très atypique.

A ce jour, le comité de sélection a retenu les coureurs suivants : Star : X. Rohart et P. Rambeau, Tornado : X. Revil et C. Espagnon, RSX H : J. Bontemps, RSX F : F. Merret, 470 H : N. Charbonnier et O. Bausset, 470 féminin : I. Petitjean et N. Douroux.

Pour les autres séries (Laser H et F, Finn, 49er, Yngling), la confrontation quotidienne entres les coureurs français et l'intensité redoublée des entraînements a été choisie par le comité de sélection comme vecteur de progrès avant leur qualification.

L'apparition du Match Racing féminin pour les JO de 2012 à Weymouth nous place en bonne position au regard des excellents résultats de l'équipage de Claire Leroy qui truste simultanément les titres de championne du Monde et d'Europe de la spécialité.

L'Equipe de France de Match Racing avec l'équipage de Mathieu Richard obtient des résultats d'exception avec une place de Leader à la ranking list mondiale et le titre de vice champion du monde de la spécialité. Avec 4 équipages français dans les 10 premiers à la ranking list mondiale nous disposons d'un réservoir de très haut niveau envié par les autres nations.

En course au large, notre culture française qui force l'admiration des autres nations est une fois de plus à l'honneur avec l'équipage de Franck Cammas et Steve Ravussin vainqueurs de la transat Jacques Vabre en multicoques et l'équipage de Michel Desjoyeaux associé à E. Le Borgne également vainqueurs de cette transat en 60 pieds monocoques.

Au passage parce que l'on finit par s'habituer un peu, Michel Desjoyaux rafle la victoire du Figaro et Nicolas Troussel gagne le championnat de France solitaire et le Figaro trophée BPE.

A ces champions d'exception, et j'en oublie tant le palmarès de la course au large est riche, on se doit de faire référence à l'EXPLOIT de Francis Joyon dans le tour du monde en solitaire en 57 jours 13 h 34 mn.

A quelques mois seulement de la fin de cette olympiade, je voudrais revenir sur quelques points forts qui vont modifier profondément notre approche sportive avec la mise en place de chantiers importants et déterminants comme la réforme de notre stratégie sportive et de ses filières.

Nous devons renforcer la transversalité entre les pratiques et les supports pour respecter notre patrimoine ou notre culture de la voile française, intégrer plus fortement nos « centres d'excellence » (les pôles actuels) ou les académies de la voile comme les appellent nos amis d'outre atlantique dans le tissu régional et augmenter les échanges avec les CTS/CTF régionaux.

Un véritable glissement s'est opéré vers l'internationalisation des entraînements pour les Equipes de France mais parallèlement, les Espoirs de demain doivent s'entraîner quotidiennement en foncier dans ces « centres d'excellence », pour acquérir leurs fondamentaux avant d'imiter leurs aînés dans ce tour du monde qui les fait rêver mais qui est prématuré.

Enfin, pour nos plus jeunes (12-18 ans) encore scolarisés que l'on surnomme les « Bleuets », ils devront être plus associés à ces « centres d'excellence ». La détection mise en œuvre depuis plus 2 ans sera encore plus présente à tous les niveaux et reste une priorité absolue pour notre avenir.

Nous défendrons fièrement les couleurs de la France dans quelques mois aux JO parce que je sais que vous nous soutenez tous et toutes dans le cadre du triple projet de l'athlète dont j'ai la responsabilité qui est d'abord le respect de son épanouissement personnel, de son engagement sportif et de la prise en compte de sa scolarité et de son avenir professionnel.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Comment ne pas débuter cette année encore mon intervention par le sujet qui doit nous tenir tous à cœur, les licences ?

En effet, il s'agit d'un des objectifs majeurs (sinon l'objectif majeur) de la FFVoile pour le mandat 2005/2009.

Et on le comprend lorsque l'on sait que la licence, qui est le lien d'appartenance au réseau fédéral pour tout individu qui pratique la voile, représente aujourd'hui 40 % des recettes de la FFVoile ! C'est une ressource supérieure aux subventions publiques et aux partenariats !

J'ajoute que 26,5 % du montant net de la licence sont reversés aux ligues au bénéfice de leurs fonctionnements.

Le financement apporté par les licences est loin d'être négligeable. Il mérite qu'on s'y consacre activement, que l'on trouve tous ensemble les moyens d'augmenter cette recette et de démontrer notre dynamisme en ce domaine.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) risque très certainement d'amener à terme un désengagement partiel de l'Etat, et l'avènement d'un objectif, fixé par l'Etat,

d'augmentation de nos licences de 1 % par an jusqu'en 2012 nous oblige à réussir dans le domaine de la progression de la délivrance des licences.

Or, cette année encore, nous constatons une stagnation de nos licences voire la poursuite d'une tendance baissière.

L'exécutif fédéral n'est pourtant pas resté sans rien faire depuis le début du mandat en agissant vers une meilleure lisibilité de notre pratique au travers de la réforme du calendrier, de la gradation des épreuves, du classement des coureurs mais aussi en mettant en exergue des supports plus funs, tournés vers les jeunes que ce soit dans nos clubs ou nos EFV...

Nous le savons : les effets de nos politiques sur le terrain ne sont jamais immédiats, mais gageons que nos actions vont dans le bon sens et incitent les pratiquants à venir naviguer dans le réseau fédéral.

Mais est ce suffisant ? Je ne le crois pas ! Au-delà de ces éléments, nous devons simplifier l'action des clubs, la prise et la délivrance de la licence et par-dessus tout comprendre les attentes de nos pratiquants et de nos clubs. En ce sens, nous avons lancé une enquête nationale sur un panel de clubs auditionnés sur l'ensemble du territoire afin de mettre en exergue les améliorations à apporter notamment aux titres fédéraux. Ce travail est en cours de finalisation et devrait permettre d'aboutir -je l'espère- à des propositions concrètes qui doivent prendre en compte de nombreux impératifs et de multiples paramètres. Si l'idée récurrente d'une licence loisir peu onéreuse peut paraître séduisante, je tiens à vous mettre en garde sur le fait qu'elle comporte des risques financiers incontestables et qu'un affaiblissement de la FFVoile porterait gravement préjudice à ses membres. Il nous faut donc bien maîtriser l'ensemble de ces risques avant de prendre des décisions potentiellement lourdes de conséquences.

Nous aurons à faire ensemble ce travail d'analyse et de choix. De même, le chantier de la plaisance doit également aboutir, car il représente une réponse certaine à notre futur développement, à l'accroissement de nos membres personnes physiques et donc à la progression de la FFVoile. Cela ne doit pas se faire au détriment de nos licences actuelles. Le sujet est compliqué, on le sait, car l'arrivée de la plaisance dans le rayon d'actions de la Fédération ne se décrète pas en tant que tel ! Le succès, s'il doit avoir lieu, implique d'apporter une réponse aux attentes des plaisanciers !

Cette analyse de leurs besoins sera incontournable, et en attendant de générer des fonds pour le financement d'une étude sur les attentes des plaisanciers, nous nous rapprochons du Comité pour le Développement des Capacités d'Accueil de la Plaisance (CODCAP) afin d'intégrer l'étude qu'il mène sur les modes de consommation et attentes des plaisanciers.

Mais bien sûr l'intégration des plaisanciers ne pourra se faire qu'avec la collaboration et l'activité des clubs, qui doivent comprendre leur intérêt à séduire ces publics en leur offrant, avec l'aide de la FFVoile, des services adaptés (sorties, formations, sécurité etc.) qui les feront naturellement les rejoindre. Vos initiatives en la matière sont souhaitables et les bienvenues. Des expérimentations en ce domaine pourraient être mises en place en 2008.

De même, nous croyons aujourd'hui au développement d'initiatives locales pour tenter de redynamiser la délivrance des licences. Nous accompagnons en cette seconde partie de mandat, des expérimentations régionales (sur le littoral, en plan d'eau intérieur) dont le but est la progression de nos licences. Car les solutions en matière de licence ne sont pas que l'affaire du siège fédéral mais imposent la mobilisation des ligues, des CDVoile et de nos clubs...

Je veux dire : la mobilisation des élus par le vote d'une politique adaptée en ce domaine, des arbitres par un contrôle accru des participants, des présidents et permanents de clubs par l'obligation de délivrer une licence à tous les adhérents...

Je terminerai cette partie licence, longue mais nécessaire, sur la problématique combien de fois entendue de « mais à quoi sert la licence ? !! ». Question existentielle s'il en est dans cette société de consommation où tout doit avoir une utilité pour le consommateur pratiquant si l'on souhaite qu'il mette la main à la poche pour débourser quelques dizaines d'euros !!

Et bien nous ne croyons pas au Serpent de mer ! Et nous ne croyons pas qu'il vous faut répondre à la question de pourquoi une licence ?

La question n'est pas à quoi sert la licence mais à quoi sert l'affiliation ?

Car la licence n'est pas l'affaire de l'adhérent mais bien celle du dirigeant ou du permanent de club qui la délivre sans que le membre du club puisse refuser !

En effet, il s'agit aussi de la contrepartie de votre affiliation. Or, les bienfaits, les avantages de cette affiliation conduisent l'immense majorité de nos clubs à maintenir cette affiliation.

Car je rappelle s'il en était besoin que l'affiliation ouvre bien sûr, entre autres droit à, participer/organiser les compétitions de voile, de bénéficier d'assurance groupe (donc moins cher) en RC pour votre club, d'une assurance des mandataires sociaux pour les dirigeants mais aussi vous permet d'obtenir l'agrément des pouvoirs publics et donc de l'octroi de subventions ! Dans bon nombre d'autres sports, la question ne se pose même pas !

Ne nous cachons donc plus derrière cette question de « à quoi sert la licence » et rappelons-nous plutôt combien est utile l'affiliation à la fédération.

Et je rappelle au demeurant que l'affiliation n'est en rien obligatoire !

Si le département Vie Fédérale s'est pleinement consacré à ces aspects licence, nous œuvrons également dans différents domaines que je souhaite mettre en exergue :

* Notre département est avant tout au service du terrain afin de répondre aux besoins de nos clubs, de les aider dans leur gestion quotidienne et de leur proposer des outils adaptés. Je vous citerai pour illustrer mes propos la sortie en 2007 du Guide du dirigeant Tome 2,

véritable recueil pratique et pédagogique pour la bonne gestion de nos clubs, la mise à jour du tome 1 qui représente la compilation des textes d'état ou fédéraux importants pour les dirigeants que nous sommes, la poursuite de l'amélioration de notre site Internet, sans oublier la mise en place d'un espace dédié aux licenciés ou encore la création de la newsletter électronique traitant de thèmes de gestion courante pour nos clubs.

Vous le voyez : notre objectifs de créer les outils utiles au terrain est plus que jamais d'actualité et répond là aussi à des avantages attachés à l'affiliation.

Au-delà de ces outils, il me faut m'arrêter un instant sur les séminaires que nous avons mis en place en collaboration avec la Commission Formation, en direction des permanents de ligues et de clubs. Il s'agit d'un plan de formation soutenu par la branche sport et destiné à traiter des questions aussi importantes que la CCNS, la responsabilité à l'intérieur d'un club ou encore le rôle et les missions d'un directeur de club. Vous le voyez: des thèmes pragmatiques, utiles au terrain.

Devant le succès de ces séminaires, nous avons pérennisé la formation et même étendu en 2008 en passant à 70 clubs formés au lieu de 35 en 2007.

De surcroît, afin de compléter cette politique axée vers les clubs, nous proposons aux ligues qui le souhaitent, d'effectuer des déplacements sur le terrain pour rencontrer les clubs lors de rencontres régionales ou interrégionales.

Notre politique est de favoriser une relation en « B to B » avec les clubs afin de leur apporter un service, répondre à leurs besoins et par voie de conséquence leur démontrer l'importance de l'affiliation fédérale !

Afin d'accroître encore un peu plus cette volonté, le Bureau Exécutif a obtenu l'accord du Conseil des Ligues pour utiliser les ristournes versées aux ligues et liées à la gestion régionalisée des licences temporaires, afin de recruter prochainement un poste, basé au siège, qui sera notamment au service des ligues moins structurées (souvent sans permanents).

* Nous poursuivrons la réflexion sur le professionnalisme, mission qui nous avait été confiée en début de mandat. Nos équipes œuvrent d'ores et déjà pour apporter leurs expertises à nos « sportifs professionnels », notamment au travers du conseil juridique, fiscal, social, en communication etc. Il nous faut maintenant poursuivre ce travail, officialiser cette aide précieuse de la FFVoile et surtout déterminer la reconnaissance fédérale du professionnalisme en voile.

* Nous poursuivrons également en 2008 l'évolution de notre politique territoriale notamment en rendant le plus efficace possible notre découpage administratif pour coller à la réalité de notre pratique et de la configuration géographique (plan d'eau intérieur / littoral) mais aussi en essayant d'articuler de manière systématique la politique de développement des clubs avec les grands axes politiques fixés par les villes, les régions et les départements,

* Un dernier mot sur notre activité « d'Administration » puisque je rappelle que nous sommes une PME avec du personnel à gérer, un siège social, un budget important. Si ce n'est pas la partie la plus visible pour le terrain, ce travail est fondamental pour parvenir à l'objectif assigné d'administration efficace au service de tous. Je ne ferai en ce domaine que peu de commentaire tant les feux sont au vert : Nos budgets sont en excédents, un personnel performant et disponible : que je salue ici, un siège social envié et modulable et mes remerciements à Eric MARLIOT et ses deux adjoints Catherine LEMOINE aux finances et Bernard DAVID au service juridique.

Je préciserai néanmoins que, dans le cadre de notre objectif de performance, nous mettons en place en ce début 2008 des méthodes et des outils modernes du type de la gestion de projet afin de gagner en efficacité et permettre à la FFVoile (le siège) de travailler en transversalité et de se comporter en entreprise. Si notre âme reste associative, notre gestion doit être « entrepreneuriale » et consacrée à la recherche de ressources supplémentaires pour nous donner les moyens de nos objectifs ambitieux.

Bien sûr, cette dernière année de mandat sera également l'occasion, sans attendre, de faire le bilan de ces quatre années et de fixer les grandes orientations et priorités du mandat 2009 - 2012.

M. LE PRESIDENT. - Comme nous venons de le voir notre développement est entre nos mains, évidemment par l'application de nos statuts, mais aussi en exploitant deux directions.

La première pour les plus jeunes de nos adhérents, en rendant notre sport plus attractif pour ceux à qui nos activités traditionnelles ne conviennent pas ou plus. Cela passe par le renouvellement de nos voiliers, en proposant à côté des séries traditionnelles, celles que les architectes d'aujourd'hui ont dessiné et les chantiers construits, et dans toutes les tailles de supports du Windsurf au quillard en passant par le dériveur. Cela nécessite aussi que l'on réfléchisse aux parcours, et sans renoncer à ce que nous aimons et pratiquons depuis longtemps oser autre chose, comme le Windsurf le fait depuis maintenant longtemps avec les longues distances. La deuxième pour les adultes qui ne sont pas des régatiers convaincus où il faut faire une autre analyse, celle du savoir-faire et du temps disponible. Pour les jeunes, pas de problème, les EFV sont là mais, pour les adultes, il faut (ce que certains font déjà) créer des nouvelles formes d'enseignement, d'entraînement, d'aides personnalisées, pour des gens, qui ont des moyens mais peu de temps et en faisant savoir que la pratique de la voile n'est pas réservée à des savants, ayant passé une partie de leur vie à étudier la manœuvre. Si nous ne faisons pas cette analyse, ces personnes achèteront un bateau à moteur car l'envie d'aller sur l'eau est là. Et à l'époque du développement durable et de la prise de conscience généralisée de la nécessité de sauvegarder notre environnement, aller sur l'eau à la Voile, il n'y a pas mieux.

Mais là encore, le temps à consacrer à un divertissement est notre ennemi et nous devons étudier tous les moyens qui permettront d'aller sur l'eau à la voile avec un temps limité. Quels sont ces moyens : des voiliers de taille réduite à la mise en œuvre rapide, et à équipage réduit ou très réduit, tous les systèmes imaginables de location y compris pour la compétition, en résumé des formules clés en main, pour les non-propriétaires. Nous devons ensuite avoir des programmes adaptés à la demi-journée. Enfin, il faut bien comprendre que

la mode est au temps libre dans tous les sens et nous ne pouvons plus demander au régatier de passer 8 h sur l'eau sans compter les temps de préparation ; gagné par l'air du temps il réclame son temps libre et menace de ne plus venir sur la ligne. Comme nous l'avons vu plus haut, nous sommes rentrés de plain-pied dans le dialogue social, alors écoutons la demande et adaptons nous. Ceux d'entre vous qui se sentent sur d'eux pourront expliquer qu'il faut naviguer plus, pour s'amuser plus, ce discours est évidemment parfaitement fondé, mais pas très entendu pour l'instant.

Cette évolution qui pourrait nous amener à augmenter notre nombre d'adhérents et d'autant plus indispensable, que la réforme générale des politiques publiques va logiquement toucher le sport. Il n'y a en effet aucune raison objective de réclamer une exception. Nous devrons donc compter dans l'avenir un peu plus sur nous et un peu moins sur l'Etat.

La politique de formation des permanents des clubs et des ligues sera pour notre Fédération un atout majeur. Le travail engagé cette année conjointement par la Vie Fédérale et la Commission Formation est de ce point de vue remarquable. L'objectif n'est pas de donner une formation universitaire à ceux qui la suivent, mais de faire connaître la Fédération, ses services, sa politique et tous les moyens concrets d'en tirer le meilleur parti. Grâce à cette action le siège fédéral, ceux des ligues et ceux des clubs finiront par former un vaste réseau encore plus efficace. Cette action va continuer et s'amplifier, elle est essentielle, réussie et je crois bien perçue.

Ceci étant, nous avons vu au début de ce rapport que notre situation était saine et durant ce rapport que nos résultats sont bons. Je ne dis pas excellents car au classement des Nations, la Grande Bretagne est devant nous (en voile olympique), et nos résultats ne seront excellents que lorsque nous serons devant la Grande Bretagne.

Je tiens néanmoins à saluer ceux de nos compétiteurs qui ont marqué 2007.

Michel DESJOYEAUX, dont la victoire 2007 dans la Solitaire allonge un extraordinaire palmarès.

Francis JOYON, homme hors du commun, qui a mis au point avec ses architectes un extraordinaire voilier avec lequel il a battu de magistrale façon le record du Tour du Monde en Solitaire.

Franck CAMMAS, qui lui aussi a mis au point une extraordinaire machine à voile et battu un record mythique.

Claire LEROY, championne du Monde et d'Europe de Match Racing féminin, honorée avec son équipage par l'ISAF.

Mathieu RICHARD, Vice-champion du Monde de Match Racing, qui frôle l'objectif et nous montre tout son talent.

Xavier ROHART et Pascal RAMBEAU, étonnants de régularité depuis 2003 dans la plus exigeante des classes olympiques et désormais parmi les quelques leaders de la Voile Olympique Mondiale.

Faustine MERRET qui, en 2004, a rouvert les portes du succès et de la victoire à l'Equipe de France, et qui aujourd'hui dans la sérénité prépare la seule échéance qui compte pour elle, les J.O.

Et maintenant regardons 2008. Toutes nos classiques sont au rendez vous, de la SOF à la Solitaire en passant par l'AG2R, le Tour de France, l'Open de France, les championnats de France, les Internationaux de France de Match Racing, Nice-Istanbul, etc. et continueront de montrer la fabuleuse et unique diversité de la Voile en France.

Mais en 2008, nous aurons l'attention et le regard rivés sur deux événements ; les J.O, le 8 août à 8 h 08 et le Vendée Globe, le 9 novembre à 13 h 02. Dans les deux cas, nous souhaitons la victoire des Français, et pour le Vendée Globe, le succès des organisateurs.

Nos vœux accompagnent l'Equipe de France de Voile Olympique sélectionnée au grand complet, et préparée dans les meilleures conditions par nos entraîneurs. Je remercie le comité de sélection de son travail forcément difficile, le choix des sélectionnés entraîne le renoncement pour les autres, mais je reste convaincu que cette formule est la meilleure, et que nous atteindrons l'objectif fixé.

Nos vœux accompagnent les skippers français pour le Vendée Globe, de plus en plus ouvert sur le monde, et nos vœux accompagnent tous les participants du Vendée Globe pour la navigation particulièrement longue et difficile qu'ils ont choisi d'accomplir. A des titres différents, ces deux compétitions véritablement extraordinaires, retiendront toute notre attention et mobiliseront notre solidarité.

Je remercie les membres du Conseil d'Administration de la Fédération et l'ensemble de l'Exécutif élus et permanents pour le travail accompli durant cette année.

Je remercie tous nos partenaires et particulièrement le Groupe des Banques Populaires, Orange et Areva pour l'aide importante qu'ils nous apportent et la qualité de nos relations.

Je remercie l'Etat pour l'aide qu'il nous apporte et la qualité du dialogue avec ses services.

Je remercie les collectivités locales et territoriales pour leur participation essentielle à la vie de nos associations, comités départementaux et ligues.

Et en cette année particulière des J.O où nous serons de nouveau éloignés du cœur des Jeux à Qingdao, je remercie le CNOSF et son président, Henri SERANDOUR, de l'aide particulière qu'il apporte à la voile pour que nos athlètes et leur encadrement reste au cœur de la famille olympique.

Nous avons un dessein commun, la réussite, nos compétiteurs ont le talent et le courage, ayons tous ensemble et jusqu'au bout, la volonté de faire les choses bien.

Bonne année à toutes et à tous.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Je vous remercie pour votre attention.

Avez-vous des questions sur ce rapport moral du Président et du Bureau exécutif ? (*Non*)

M. LE PRESIDENT. - Mon cher Henri, veux-tu nous dire quelques mots et nous accueillir dans tes locaux ?

M. SERANDOUR , Président du CNOSF. - Monsieur le Président, mes chers collègues, chers amis, bonjour. C'est un peu tard pour vous souhaiter la bienvenue dans la Maison du Sport Français pour votre assemblée générale. Cette assemblée générale est pour moi un moment privilégié d'aller à la rencontre des femmes et des hommes qui animent le sport français au quotidien sur l'ensemble du territoire.

J'ai assisté comme vous au compte rendu de l'activité de la Fédération, quantitatif, qualitatif, plein d'espoir et d'avenir. Pour tout cela, je voulais vous féliciter et vous remercier au nom du mouvement sportif français que j'ai l'honneur de représenter, et vous informer aussi des grands sujets qui sont traités dans cette maison en ce moment, des sujets d'actualité qui regroupent ceux des préoccupations de la FFVoile ainsi que de l'ensemble du mouvement sportif français. Si je vous parle du financement, bien sûr, mais dans sa globalité, Jean-Pierre a abordé la RGPP. C'est donc la nouvelle gouvernance du sport. On verra bien comment l'Etat non pas délèguera mais permettra au mouvement sportif, avec l'ensemble de ses partenaires que sont notamment les collectivités territoriales et le secteur privé, une nouvelle gestion du sport dans ce pays en appliquant sans doute cette citation : « ce que le citoyen ou la collectivité peuvent faire l'Etat n'a pas à s'en occuper ». Je crois qu'ils vont très bien appliquer cela. Evidemment, nous sommes très soucieux de voir l'ensemble des moyens qui accompagneront cette nouvelle réforme et je crois que cette réforme arrive à point nommé lorsque l'on parle de gouvernance et d'autonomie du mouvement sportif qui, au cours des années s'est énormément structuré à travers ses clubs, ses comités départementaux et régionaux comme le mouvement sportif avec ses CROS et ses CDOS et que les fédérations de plus en plus marquent leur territoire de la mission de service public qui leur est confiée sur le développement de leurs activités sur l'ensemble du territoire.

Bien sûr, il faut mettre un peu de cohérence dans tout cela parce qu'autrement cela part dans tous les sens. C'est pour cette raison que le comité olympique organisera cette année la conférence nationale du sport.

Cette conférence nationale permet de mettre tous les acteurs du sport autour d'une table et de voir l'évolution de nos activités sur l'ensemble du territoire en matière de formation, d'équipement, d'emploi et notamment l'emploi associatif que l'on appelle la professionnalisation pour assurer la pérennité et le développement de l'ensemble de nos activités mais aussi l'emploi saisonnier et l'attention particulière que nous portons à l'encadrement technique mis à notre disposition par l'Etat, et nous y tenons beaucoup. J'ai toujours l'habitude de dire que c'est vraiment la colonne vertébrale du mouvement sportif français. Je le pense très sincèrement.

Il est clair que, lorsque l'on parle de cette gouvernance et de responsabilité accrue, nous avons aussi -et le DTN l'a bien démontré- une attention tout à fait particulière au niveau des athlètes de haut niveau sur leur carrière sportive mais aussi leur avenir professionnel, ce que nous appelons le double projet puisque notre action est basée sur le développement durable et l'aménagement du territoire. Cette conférence nationale nous permettra de participer au souci des élus des collectivités sur ce fameux aménagement du territoire. Elles seront reliées une année sur deux par les conférences régionales, ce qui me paraît très important qu'autour de la table la Région, les conseils généraux, les villes et surtout le mouvement sportif qui devra animer ces conférences régionales et cette conférence nationale de faire en sorte d'assumer dans le cadre de cette nouvelle gouvernance nos responsabilités mais de mettre aussi de la cohérence entre tous les acteurs du mouvement sportif sur l'ensemble du territoire.

Il est vrai que, dans les grands soucis après formation, emploi, équipement et la professionnalisation, il y a le sport professionnel. Il ne faut jamais oublier cela. Je suis pour l'unité de l'ensemble du mouvement sportif. Je crois que nous avons réussi un petit exploit, Jean-Pierre, en mettant dans cette maison autour de la table, à la fois les présidents qui ont des ligues professionnelles et tout le secteur professionnel. En effet, j'en ai assez, et vous devez être comme moi, de nous dire ce qui est bien pour nous. Il serait important que l'on écoute et sache que nous aussi on a à faire valoir ce qui est bien pour nous. Jean-Pierre l'a abordé lorsqu'il a parlé de la formation. Nous connaissons les métiers dont nous avons besoin dans nos différentes activités. S'il y a des formations universitaires, nous ne sommes pas contre mais on a eu beaucoup de formations universitaires et des formations « parking » pour les jeunes qui les suivaient. Nous ne rentrons pas du tout dans cette démarche.

Qui dit sport professionnel, on aurait tendance à penser télévision uniquement pour eux, mais aujourd'hui il y a aussi une réforme du service public et nous sommes très attachés à participer à ce tour de table afin qu'il y ait l'information pour tous sur l'ensemble des télévisions pour ce qui concerne les activités sportives sur notre territoire au moins à l'échelon national et une information sur les résultats à l'échelon international.

Un danger qui guette tout le sport, ce sont les jeux en ligne. C'est terrible. En effet, il y a une masse financière énorme. Je crois que l'on ne pourra pas les interdire, mais il faudra vraiment bien les border pour que finalement nous ayons, nous le mouvement sportif, un retour sur notre investissement. Cela veut dire que ces gens font un argent formidable sur nos activités car ils vont parier sur tout. Lorsque l'on sera à une compétition, il y a six régates qui participeront. Ils parieront et diront le nombre de manches que le premier ou la première aura gagné, quel nombre de manches pourra avoir gagné le second, voire le troisième. Je vous assure que là il y a une manne d'argent extraordinaire sur le tournoi de Bercy c'est un chiffre d'affaires affolant de 5 M€. Si l'on arrive à avoir des pourcentages, ce qui ferait un minimum de chiffre d'affaires pour l'opération de 10 à 15 M€, ce qui ferait du bien. C'est possible pour toutes les fédérations. Là, on doit être très prudent. J'ai demandé un rendez-

vous au Président de la République puisqu'au mois de juillet il sera président de l'Europe. Toutes ces différentes approches de l'Europe sont parfois en contradiction avec le bon développement de nos activités sur l'ensemble du territoire européen.

Le DTN et Jean-Pierre surtout en final ont abordé les Jeux Olympiques. Nous sommes dans une année olympique, avoir qualifié tout le potentiel possible et toutes les offres offertes par la Fédération Internationale et le CIO, c'est formidable, c'est déjà une grande performance. Je souhaite que les athlètes français soient mis dans de très bonnes dispositions sur le site de Qingdao et c'est là que le Comité Olympique intervient et amène son soutien à Jean-Pierre et à toutes ses équipes.

Là aussi, nous avons un grand souci en ce moment, c'est la démarche de toutes les associations -leur démarche est très louable- humanitaires ou sur les droits de l'homme ; et cela devient très difficile à gérer. Ce qui se passe au Tibet en ce moment n'arrangera pas nos affaires.

Nous faisons face mais je crains, et vous avez pu suivre cela, on avait l'impression que les athlètes français ou les dirigeants et l'encadrement technique de la délégation olympique étaient bâillonnés et qu'ils n'avaient pas le droit de s'exprimer, tout cela sur des maladresses de quelques collègues dans le monde qui avaient répondu approximativement sur les règles de la charte olympique qui sont des règles sportives. Vous savez très bien que si l'on ne respecte pas les règles sportives, il n'y a pas de sport possible. Je m'appuie sur ces règles, je ne lâcherai pas. Depuis que je suis président du Comité Olympique et Sportif Français, et même chef de mission en 92, nous avons toujours fait le carnet de l'athlète et nous rappelons les droits et les devoirs de l'athlète, on ne l'a pas fait et on ne le fera pas spécialement pour Pékin ; il sera mis en musique pour Pékin tout simplement pour que la vie au village soit supportable. Il y a 204 pays avec des jeunes de toutes obédiences politiques, religieuses et autres. Ils doivent avoir là la sérénité nécessaire pour bien aborder la compétition sportive et c'est la même chose sur les sites sportifs. Il faut donc faire très attention. Je réunirai le 28 avril dans cet amphithéâtre l'ensemble de l'encadrement technique avec les élus qui seront sur place pour attirer leur attention sur la possibilité de manipulation de nos athlètes ; cela commence même sur le territoire. J'ai été obligé d'intervenir en ce qui concerne Mehdi Baala. Je vois qu'il y a un autre athlète qui est pris aussi dans l'engrenage. Donc, nous interviendrons aussi. Le droit à l'expression, c'est d'accord, mais la manipulation à travers un interview qui ont autre chose à penser, même s'ils connaissent bien la difficulté de vie des Chinois à l'heure actuelle en matière de liberté d'expression, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont là depuis des années à préparer une performance et que j'aimerais bien qu'ils la préparent dans toute la quiétude nécessaire. C'est un vrai problème pour nous.

Nous avons un autre problème qui est le problème de la Fédération internationale du cyclisme et de la Fédération française sur fond économique où la Fédération française n'y est pour rien, entre ASO et l'UCI, mais les organisations des grands tours amèneraient à pénaliser la Fédération française. Si la Fédération est pénalisée et suspendue, nos athlètes ne peuvent pas participer aux compétitions de sélection pour les Jeux olympiques et tout cela sur fond économique et de gens qui ne pensent qu'à faire du business et très peu à s'occuper des athlètes. J'ai vu que, sur Paris-Nice, les coureurs avaient réagi, et c'est très bien, et nous les soutenons comme nous soutenons notre collègue Jean Pitalier, qui démontre une verve et une qualité de battant extraordinaire.

Voilà, au cours de votre assemblée générale, les quelques mots que je voulais vous dire et vous démontrer que tous les grands sujets d'intérêt général sont suivis par cette maison et, bien sûr, qui dit cette maison dit la représentation des fédérations. Je voudrais particulièrement remercier Jean-Pierre de l'apport qu'il me donne pratiquement au quotidien ainsi que Jean mais je pourrais remercier tout le monde car c'est grâce à vous et à votre engagement quotidien que le sport français est devenu ce qu'il est et il a un bel avenir ne serait-ce qu'en écoutant tout à l'heure les motivations que sont les vôtres, les novations dans le cadre de l'organisation de vos différentes disciplines et de vos différentes activités sur le territoire mais aussi à l'échelon international. Cet avenir, c'est vous qui, grâce à votre appui, permettez à celui qui a l'honneur de vous représenter de pouvoir agir à la fois avec l'ensemble des pouvoirs publics, le secteur privé et, quand je dis les pouvoirs publics surtout le secteur aujourd'hui très important de Bruxelles qui a une influence extraordinaire sur l'ensemble de nos développements. Et le Comité olympique français, c'est-à-dire vous, le sport français, depuis très longtemps a un bureau des sports avec deux personnes à Bruxelles avec les Allemands. Aujourd'hui, nous allons transformer ce bureau en bureau des comités olympiques européens, c'est-à-dire 47 car on n'oublie trop que nous sommes 27 dans la communauté mais qu'il y a 20 pays à côté. Lorsque l'on parle du sport, il faut les traiter de la même façon, d'où les quelques difficultés que nous avons des fois. On nous dit que le sport a des valeurs parce qu'il définit ses règles ensemble et qu'il les applique derrière. Je suis très heureux d'être dans un Etat de droit et je respecte l'Etat de droit français. Mais, de temps en temps, les tribunaux administratifs avant de prendre des décisions devraient prendre en compte ces règles sportives et voir que, s'ils continuent à les battre en brèche, les valeurs notamment les valeurs éducatives que l'on veut donner dans le sport, nous aurons de grandes difficultés. C'est aussi un grand sujet. Comment respecter les règles de ce pays et le droit français tout en attirant leur attention que le sport français est arrivé où il est avec ses propres règles et qu'il faudrait en tenir compte.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire, et éviter d'être trop long parce qu'un rapport d'activité, il faut le digérer. Bonne digestion à tous.

Je voulais venir à votre assemblée générale pour vous remercier, pendant ces années que j'aurais eu le plaisir de présider le Comité olympique français, de votre soutien notamment du soutien du bureau et du comité directeur de la Fédération mais par ricochet de votre soutien à toutes et à tous aussi de m'avoir permis de gérer ces 16 ans avec beaucoup d'enthousiasme surtout mais beaucoup de satisfaction avec un soutien exceptionnel de la plupart du mouvement sportif très apprécié de ma part ; ce n'est pas de la démagogie car je n'ai plus besoin de voix, je m'en vais de la FFVoile et j'espère que ceux qui activent cette Fédération seront toujours présents auprès de mon successeur pour apporter leur concours. En tous les cas, merci, bonne assemblée générale et un très bel avenir à l'ensemble des activités de la FFVoile.

(Vifs applaudissements) ...

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - A 10 heures, nous avons :

Présents et représentés 143 sur 211, soit 106 572 voix présentes et représentés sur 123 468. Le quorum est atteint tant pour le vote en conseil d'administration que pour la modification statutaire.

III. Rapport financier 2006

M. TINCELIN, Trésorier. - Je vais demander à M. Bernard BAZILLON, associé au Cabinet KPMG, notre Commissaire aux comptes de nous rejoindre.

Voici les commentaires sur les résultats de la Fédération Française de Voile de l'exercice 2007 arrêté au 31 décembre 2007

Les résultats de l'exercice 2007 dégagent un excédent de 127 494 € avant impôt, supérieur de 130 K€ à celui pris en compte dans le Budget révisé en décembre 2007.

Les Produits s'élèvent à 10 253 K€ pour une prévision de 10 329 K€.

Le poste « licences » d'un montant de 4 106 850 € est inférieur à la prévision de 60 K€ en raison de la baisse des licences jeunes, temporaires, et des Passeports Voile Régionalisés. Le nombre total de licences (Adultes, jeunes, Enseignement, Passeports Voile Régionalisés et Temporaires) s'élève à 279 764 soit une baisse de 0,7 % par rapport au réalisé de 2006.

Les cotisations Clubs et Cartes de Publicité sont au total de 312 902 €, inférieures de 2 K€ à la prévision.

Les Produits Généraux s'élèvent à 113 005 €, soit 17 K€ au dessus de la prévision. La hausse du poste « Location Bocquillon » s'explique par la location de nos salles en dehors de la location principale du 3ème étage. Les produits financiers s'élèvent à 29 475 €, soit 13 K€ au dessus de la prévision.

Les Produits Spécifiques s'élèvent à 188 856 € et ne changent pas l'équilibre budgétaire du fait de dépenses pour un montant équivalent dans les Départements/Commissions concernés.

Les produits de la SOF sont supérieurs à la prévision de 48 K€ principalement en raison d'une augmentation des inscriptions.

Les produits des « Partenaires » sont identiques à la prévision à 1 K€ près.

Les Subventions du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (MSJS) sont identiques à la prévision.

La part des Fonds Dédiés 2006 reportée en 2007 a été utilisée avec un report en 2008 de 4 991 € dont 4 271 € sur la ligne « protocoles ».

L'aide du « C.N.A.S.E.A » sur les emplois jeunes et contrats aidés de type CAE est supérieure de 16 K€, la différence est la subvention de l'OFAJ pour le stage Franco-Allemand animé par la Voile Légère.

Le total des charges s'élève à 10 126 K€.

Les dépenses du département « Vie Fédérale » se montent à 4 511 550 K€ et sont inférieures de 67 K€ à la prévision grâce essentiellement aux réductions de dépenses des frais Informatiques (23 K€), des frais Généraux (54 K€), des frais sur les licences (28 K€), des honoraires (13 K€). Le poste « Salaires et Charges » accuse un dépassement de 33 K€ dû à une provision de primes.

Les dépenses du « Haut Niveau » s'élèvent à 2 682 K€ et sont inférieures à la prévision de 244 K€ dues principalement à un reclassement de dépenses en investissements, la différence a généré des fonds dédiés pour un montant de 87 K€. La Convention d'Objectifs a été signée sur 3 ans, avec une continuité de certaines actions au cours de chacune de ces 3 années.

Les départements « Habitable et Voile légère » enregistrent des dépenses de 472 K€ inférieures de 17 K€ essentiellement grâce au Département de la Voile Légère sur l'animation, les stages et l'aide aux projets.

La commission « Sport en Entreprise » accuse une hausse de 23 K€ de dépenses, justifiée par des produits spécifiques équivalents.

La Semaine Olympique Française (SOF) montre des dépenses égales à 317 K€ soit un écart de 9 K€. Il convient de noter que l'ensemble du budget de la SOF annexé dans les comptes de résultats montre un quasi-équilibre budgétaire compte tenu du partenariat de la Banque Populaire.

Les dépenses du département « Développement » s'élèvent à 698 K€. Elles sont supérieures de 8 K€ par rapport à la prévision. Cette hausse ne change pas l'équilibre budgétaire du fait de recettes pour un montant équivalent.

Les dépenses des différentes « Commissions » correspondent dans l'ensemble aux prévisions.

Il est à noter qu'au niveau du budget Formation, la ligne gestion de carrière est restée vierge. En effet, par décision du MSJS, les fonds affectés à cette ligne abondent désormais les aides personnalisées versées par le CNOSF à nos sportifs de haut Niveau à la demande de la FFVoile.

Le poste Aléas d'un montant de -2 K€ représente une balance entre la reprise et la dotation de certaines provisions telles les créances douteuses, des pertes sur des cessions de matériel non totalement amorties, et une régularisation d'impôts antérieurs à 2007.

Les fonds dédiés MSJS pour la partie des budgets de la Convention d'Objectifs non utilisés en 2007 s'élèvent à 90 449 € et feront normalement l'objet d'un report sur 2008.

L'excédent d'exploitation en 2007 s'élève à 127 494 € et compte tenu d'une provision pour impôts de 41 K€, le résultat net est de 86 635 €. Cette excellente performance est à mettre au crédit de l'ensemble des responsables budgétaires qui ont su optimiser les coûts sans mettre en péril la réalisation des actions.

Il sera proposé au vote de l'Assemblée Générale d'affecter le résultat net après impôt en réserves. Ce résultat net s'élève à 86 365 €. Nos fonds associatifs, en quelque sorte nos fonds propres s'élèvent à 1 419 633 €. Si vous adoptez la proposition d'affecter notre résultat à ce fonds associatifs, ils s'élèveront à 1 505 998 €. A ceci, il convient de rajouter notre fonds de dotation statutaire de 102 424 € qui contribue à augmenter les fonds propres de la Fédération.

Le montant des investissements s'élève à 535 K€ contre une prévision de 408 K€, ce dépassement provenant d'investissements supérieurs à la prévision sur la Convention d'Objectifs pour le Haut Niveau.

Nous constatons que la trésorerie de la FFVoile, qui était déficitaire au 31 décembre 2006 est excédentaire en 2007 de 1 095 448 € mais avec un poste « dettes » en augmentation due à un décalage dans le règlement des factures.

Globalement la situation financière de la Fédération s'avère saine, ce dont nous pouvons nous réjouir.

1. Rapports du Commissaire aux comptes

M. le Commissaire aux comptes - Je vais vous faire lecture des rapports normés du commissaire aux comptes. Comme j'ai entendu précédemment que tous les indicateurs étaient au vert, cela me sera extrêmement plus facile, Monsieur le Président.

Je tenais aussi à remercier les services de la Fédération pour leur accueil et leur disponibilité notamment auprès de nos équipes.

Je vous fais lecture du rapport général du commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2007. (*Lecture*)

La deuxième partie du rapport concernant la justification des appréciations, même si nous n'avons pas de remarques à faire, il faut en justifier. (*Lecture*)

La troisième partie concerne les vérifications spécifiques, nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, c'est important car bientôt nous aurons des normes professionnelles internationales IFRS qui forment débat puisque vous avez vu que les derniers éléments dans la sphère financière ne sont pas forcément de nature à rassurer quant à leur application future. (*Lecture*)

C'est la lecture du rapport général du commissaire aux comptes concernant l'appréciation et l'opinion sur les comptes annuels.

Le deuxième rapport concernant les conventions dites réglementées qui seraient susceptibles d'exister entre la Fédération et un ou plusieurs de ses administrateurs, directement ou indirectement.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées exercice clos le 31 décembre 2007 à l'assemblée générale. (*Lecture*)

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Suite à la présentation du compte de résultat 2007 et les rapports du commissaire aux comptes avez-vous des questions ? (*Non*)

2. Approbation des comptes de l'exercice clos.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité

3. Proposition d'affectation du résultat et de rectification des différentes réserves

Adoptée à l'unanimité.

IV. Budget prévisionnel 2008

M. LE TRESORIER. - Commentaires sur la prévision budgétaire 2008.

Cette prévision budgétaire 2008 a été approuvée par le Conseil d'Administration de la FFVoile le 23 février dernier.

Le poste Licences repose sur un nombre de titres 2008 en légère progression par rapport à la réalisation 2007 et prend en compte les nouveaux prix votés en Conseil d'Administration l'année passée.

Le nouveau poste budgétaire « Gestion d'Epreuves » d'un montant de 148 K€ concerne l'apport de DCNS pour le support de la filière Course au Large et de Cap Istanbul pour l'organisation de la course Nice-Istanbul en Figaro.

Si les produits généraux et spécifiques n'appellent pas de commentaires particuliers, les produits de Partenariats s'élèvent à 1 823 K€, soit une hausse de 230 K€ par rapport à 2007

grâce à la contribution du nouveau partenaire Areva destinée à soutenir l'Equipe de France de match race.

Les subventions au titre de la Convention d'Objectifs avec le Ministère sont identiques à 2007 (3 270 K€) car la convention d'objectifs n'a pas encore été revue avec le Ministère. Le montant définitif de la convention d'objectifs 2008 sera pris en compte dans la prochaine révision budgétaire lors du CA de juin. Les actions 2007 non terminées de la convention d'objectifs vont faire l'objet d'un report pour un montant de 90 K€ en Fonds Dédiés.

Le total du budget Produits s'élève à 10 546 K€ avec les ajustements pour tenir compte de la part des subventions d'investissements de la convention d'objectifs utilisée en 2008.

Le poste Département Vie Fédérale s'élève à 4 730 K€ soit une progression de 165 K€ par rapport au dernier budget voté en 2007.

Les principales raisons de cette hausse sont d'une part les coûts main d'œuvre (+94 K€ en raison de 2 postes supplémentaires pour l'Habitable et les Ressources Humaines), et d'autre part les Institutions Fédérales (+35 K€ en raison de la présence fédérale aux Jeux de Pékin avec les partenaires de la FFVoile et l'augmentation du nombre de séminaires de formation des permanents de clubs). Ceci est partiellement compensé par la prise en compte des réductions de coûts des Frais Généraux (-39 K€).

Les dépenses du « Haut Niveau » s'élèvent à 2 935 K€, montant pratiquement identique à celui de 2007 en raison de la prise en compte de l'apport de Areva au titre du Match Race compensé par la baisse des Bourses Matériel. Mais il convient de rappeler que ces montants restent provisoires dans l'attente de la détermination de la convention d'objectifs 2008 avec le Ministère.

Les budgets Habitable et Voile Légère sont identiques à ceux de 2007.

Le budget de la SOF est en progression de 15 K€ à comparer aux produits en hausse de 20 K€ en raison d'une prévision d'inscriptions de coureurs plus nombreuses.

Le budget du « Développement » reste pratiquement inchangé et il devra peut-être faire l'objet d'un ajustement avec la convention d'objectifs 2008 définitive, comme pour les autres départements.

Les postes « CCA », « Arbitrage sur Epreuves » et « Formation des Arbitres » s'élèvent au total à 248 K€ en progression de 28 K€ pour le colloque des Arbitres qui a lieu tous les 4 ans lors de la parution des nouvelles règles de course.

Dans la rubrique Divers du budget, une nouvelle ligne Sécurimar apparaît destinée à rassembler sur un DVD l'ensemble des informations et règles de sécurité importantes pour les plaisanciers. Cet outil entre dans un projet Plaisance piloté par la Vie Fédérale.

Le budget Partenaires regroupe les subventions nettes aux clubs, ainsi que les différentes actions dans le cadre des accords contractés avec nos partenaires (Banque Populaire, Orange, Marine Power). En parallèle à la création d'une ligne Gestion d'Epreuves en Produits, il convient d'avoir la même ligne en Charges pour un montant de 68 K€. Les postes Suivi des Partenariats et Relations Publiques Partenaires sont en progression dans la perspective des Jeux de Pékin et de notre présence lors du baptême du nouveau maxi multicoque Banque Populaire.

Finalement le budget montre un équilibre entre produits et charges.

Le budget Investissement s'élève à 488 K€ en incluant le remboursement des deux emprunts destinés au financement de l'achat du siège fédéral. Ce budget est en légère progression par rapport à 2007 mais il convient encore de rappeler que la convention d'objectifs n'est pas définitive et qu'une bonne partie du budget investissement est financée par cette convention d'objectifs.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Sur la présentation du budget prévisionnel 2008 de Dominique TINCELIN, notre trésorier, y a-t-il des questions, des remarques, des éclaircissements ? (*Non*)

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

V. Intervention sur la formation, l'arbitrage, les relations internationales et la direction de course

1. L'arbitrage

M. PEYRAS, responsable de la Commission Centrale d'Arbitrage . - La Commission Centrale d'Arbitrage qui est composée de 12 membres (à parité cadres fédéraux et bénévoles) gère un corps de 275 Arbitres Nationaux et Nationaux Stagiaires pour 351 qualifications nationales et 52 internationales soit 15 %.

Le Corps Arbitral National se répartit comme suit :

- Comités de course 46 %
- Juges 27 %
- Juges d'expression 3 %
- Umpires 12 %
- Jaugeurs Fédéraux 12 %

La première mission de la CCA est : la formation des arbitres, leur formation initiale, leur maintien au niveau ou leur progression par une formation permanente adaptée. En 2007 ont eu lieu :

- 2 stages de Comité de Course, l'un à Serre Ponçon sur le National Optimist, l'autre à Brest sur le Challenge d'Automne.
- 1 stage de Jaugeurs lors de la Course Croisière de l'Edhec
- 1 stage de Juges à Maubuisson au Grand Prix de l'Armistice
- 1 stage Umpire à l'ENV à la Coupe de l'Armorica.

Ces stages initiaux ont été complétés par 35 évaluations sur épreuves :

- 19 évaluations de comités de course
- 6 évaluations de juges
- 3 évaluations de jaugeurs fédéraux
- 7 évaluations d'umpires

En ce qui concerne la formation continue :

- un séminaire Juges les 15 et 16 décembre au siège de la FFVoile avec 35 participants
- un séminaire Jauge du 23 au 25 novembre à l'ENV Quiberon 20 participants
- deux séminaires Umpires, un par façade maritime, du 23 au 25 novembre à Antibes et du 16 au 18 novembre à Saint Quay-Portrieux 11 participants
- le colloque comité de course s'est tenu pour des raisons pratiques à la FFVoile exceptionnellement en janvier 2008 au lieu de novembre 2007.

Ces actions de formation continue sont complétées par des actions d'information et de mise à disposition de documentation technique et réglementaire. Citons pour l'année écoulée :

- Six lettres d'information aux arbitres ainsi que deux éditions du Rappel Général (N° 21 et 22).
- La dotation à tous les Arbitres Nationaux d'une clé USB, regroupant l'ensemble des documents utiles à l'arbitrage, toutes les règles de courses, de classes, textes d'État, textes fédéraux, jurisprudence française, internationale, etc.

La majeure partie des Commissions Régionales d'Arbitrage ont également doté leurs arbitres régionaux de cet outil qui s'avère d'une grande richesse et pour lequel des mises à jour sont régulièrement proposées.

Formation internationale :

Un séminaire Comité de Course International a été organisé à Quiberon par Christophe GAUMONT, en collaboration avec l'ISAF avec 6 participants.

RENOUVELLEMENT DES QUALIFICATIONS :

Dans le cadre des renouvellements quadri annuels des Arbitres Nationaux, 125 l'ont été :

- 53 qualifications de comités ont été renouvelées sur 61renouvelables
- 5 qualifications de jaugeurs sur 5
- 30 qualifications de juges sur 36,
- 19 qualifications d'umpires sur 22,
- 1 qualification de juge expression n'a pas été renouvelée.

Ces pertes, qui concernent souvent des arbitres, qui ne pratiquaient plus ou peu, sont compensées par des nouvelles nominations : 12 nationaux et 13 nationaux stagiaires.

Par ailleurs 5 arbitres ont obtenu la qualification internationale.

DOTATION :

Les Arbitres recevront prochainement une dotation vestimentaire.

RELATIONS AVEC LES COMMISSIONS RÉGIONALES D'ARBITRAGE

La réunion annuelle des Présidents de commissions régionales d'arbitrage s'est tenue le 9 décembre, et dans la continuité de l'action entreprise en 2006, elle a été axée principalement sur l'harmonisation de la formation des arbitres dans les régions. Un groupe de travail composé d'arbitres impliqués dans la formation régionale et de membres de la CCA a été constitué et travaille à l'élaboration de contenus de formation harmonisés et de mise à disposition d'outils pédagogiques et de contrôle des connaissances. Car il me parait important qu'un Arbitre Régional formé dans une Région puisse conserver sa qualification en changeant de région et qu'il puisse, si nécessaire, arbitrer dans une région voisine et que, lors de l'accès à la formation nationale, les postulants aient sensiblement le même niveau.

Par ailleurs, différents membres de la CCA ont assisté à six réunions de Commissions Régionales d'Arbitrage afin de rester à l'écoute des Régions.

Une autre mission très importante de la CCA est LA DÉSIGNATION DES ARBITRES SUR ÉPREUVES :

Désignations, en faisant en sorte, autant que faire se peut, de mettre le bon arbitre au bon endroit, dans la transparence et l'alternance, assurant ainsi l'indépendance nécessaire du Corps Arbitral vis-à-vis des Organisateurs tout en participant au « Plan Carbonne » en évitant de déplacer (sauf raisons particulières : technicité, formation, alternance...) des arbitres d'un bout à l'autre de l'hexagone.

Je tiens à saluer ici à nouveau, le travail et le dévouement des dirigeants de clubs, des entraîneurs, des classes et des organisateurs d'épreuves car sans eux il n'y aurait ni coureurs ni courses et sans courses, pas besoin d'Arbitres ; et j'ai pu constater cette année au vu de rapports d'épreuves d'arbitres que les conditions matérielles d'exercice de leur mission se sont largement améliorées. Merci à tous.

Le nombre d'épreuves pourvues en arbitres augmente régulièrement d'année en année (prés de 10 % en 2007) ainsi que le nombre de journées d'arbitrage, ce qui n'est pas sans poser problème sur le plan financier.

L'interface informatique mise en place l'an dernier, permettant aux arbitres et aux clubs de faire leurs souhaits d'arbitrage directement sur le site Internet de la Fédération, montre maintenant toute son utilité de sorte que les commissions régionales d'arbitrage voudraient aussi que ce programme soit étendu à leurs régions.

573 épreuves ont fait l'objet d'une désignation d'arbitres nationaux et de quelques régionaux par dérogation pour un total de plus de 6 000 journées d'arbitrage ; 15 % des désignations sont directes par la CCA représentant plus de 30 % des journées d'arbitrage.

ACTIONS SPECIFIQUES

- Sensibilisation aux règles de course :

L'action initiée en 2006 pendant le championnat de France Minimes à Martigues a été renouvelée et amplifiée.

Une cinquantaine d'enfants ont ainsi joué sur le thème des Règles de course, au travers d'un jeu de piste et d'un quizz dans l'enceinte de l'École Nationale de Voile en juillet 2007.

En parallèle, des instructions publiques de protestations ont été organisées qui avaient pour but de montrer aux jeunes concurrents (et aux parents) de voir et mieux comprendre le déroulement d'une instruction ainsi de dédramatiser ce genre de procédure qui fait partie de notre Sport. Par ailleurs le formulaire de protestation simplifié et ludique a été largement utilisé pour les épreuves de jeunes.

- Sensibilisation à la Règle de Course 42 : Moyen de Propulsion :

Comme prévu en 2006, l'action de sensibilisation des arbitres et des coureurs à la règle 42 débutée pendant le Championnat de France Senior 2006 a été reconduite pendant le Championnat de France Espoirs à Brest, malgré des conditions météorologiques peu favorables.

Un DVD a été ainsi finalisé, pour doter les Juges Nationaux et les Présidents des Commissions Régionales d'Arbitrage. Il a également été proposé aux différents Départements et Commissions de la FFVoile, à l'usage des formateurs, entraîneurs et coureurs.

- Pratique simplifiée de la Régate :

Afin d'encourager la pratique sportive et le goût à régater, comme annoncé lors du dernier Conseil des Ligues, la CCA va établir un texte permettant une pratique de base de la régate plus ludique en simplifiant les départs, en permettant des appels à la voix pour arbitrer, et en ne retenant que deux principes de bases fondamentaux :

- une bonne sportivité
- et tout faire pour éviter les collisions

Et j'en rajouterai volontiers un 3ème : le respect de la Mer et de l'Environnement.

et cela, pour les 2 premiers, en ne retenant que 4 règles fondamentales :

- bâbord, tribord
- au vent, sous le vent
- bateau rattrapant
- donner de la place à une marque à un bateau à l'intérieur.

Cette action rejoint l'expérimentation que veut désormais depuis peu, entreprendre l'ISAF avec les *« Règles d'introduction à la Régate »* (comme quoi en France nous ne sommes pas toujours les derniers).

COMITES DE PROTESTATIONS ET JURY SANS APPEL:

Afin de préserver au maximum les droits des coureurs, Il a été décidé de n'accorder de Comités de Protestations ou de Jurys sans appel que lorsque cela est strictement nécessaire au sens des règles.

EVOLUTION DE L'ARBITRAGE:

En préambule je dirai que l'Arbitrage n'est pas et ne doit pas (et donc ne sera pas) un frein à la Pratique Sportive.

En ce qui concerne les Comités de Course :

- cette année j'ai constaté et c'était souhaitable, une plus grande prise en compte des souhaits des décideurs et des acteurs sportifs, comme par exemple privilégier le « temps de course » par rapport à la longueur des parcours.

En ce qui concerne les Juges :

- plus grande participation des juges sur l'eau qui ont ainsi un rôle dissuasif mais peuvent aussi avoir (en dehors des cas d'arbitrage direct) un rôle plus actif en indiquant aux coureurs qu'ils sont témoins d'une infraction et qu'ils attendent une réaction de leur part. Leur rôle pédagogique doit encore être aussi accentué.

En ce qui concerne les Jaugeurs :

- leur rôle en amont et pendant les épreuves est de plus en plus important, ce qui nécessite une plus grande sensibilité à leur rôle actif d'arbitre.
- une clarification et une séparation entre les rôles respectifs des mesureurs de classe (garants de la conformité des bateaux à leurs règles de classe) et les jaugeurs d'épreuves (arbitres garants de l'équité sportive sur le plan de la jauge durant l'épreuve).
- Il me semble enfin souhaitable, voire indispensable, que chaque Classe dispose de plusieurs « mesureurs officiels » et « jaugeurs d'épreuves fédéraux » issus de leurs rangs.

Enfin je dirai comme règle générale aux Arbitres : faisons en sorte que toutes nos actions, que toutes nos décisions soient « comprises » et on parlera moins du comportement non pédagogique du Corps Arbitral.

RÉMUNÉRATION DES ARBITRES - CONVENTIONS D'ARBITRAGES

L'arbitrage des épreuves avec coureurs professionnels, à fort retentissement médiatique, avec Directeurs de Course, nécessite une implication de plus en plus importante des arbitres, tant avant l'épreuve (pour sa préparation) que durant celle-ci.

Dans cet environnement professionnel où les Directeurs de Course sont logiquement rémunérés et comme cela existe déjà au niveau ISAF pour les Umpires en Match Racing, désormais les Arbitres de la FFVoile pourront aussi l'être par son intermédiaire et le biais de Conventions d'Arbitrage qui seront généralisées sur ces épreuves comme l'a décidé le conseil d'administration lors de sa dernière séance.

PARTICIPATION DES ARBITRES FRANÇAIS AUX GRANDS EVENEMENTS MONDIAUX

Après Gérard BOSSÉ qui a été Umpire sur la Coupe Louis VUITTON jusqu'à une phase très avancé, saluons que 4 Arbitres Internationaux français ont été retenus pour les Jeux olympiques de CHINE :

- Bernard BONNEAU comme Juge,
- Christophe GAUMONT et Philippe FAURE comme IRO,
- Jean-Luc MICHON comme Mesureur.

Je peux vous dire que nous sommes enviés par les autres Sports, comme Corinne et moi avons pu le constater lors de la dernière AG de l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports) qui s'est tenue dans ces lieux il y a quelques semaines.

Remerciements :

Pour terminer je tiens à saluer l'important travail fait par Corinne AULNETTE, cadre Fédéral chargée de la Commission Centrale d'Arbitrage et Christine DAYON tout particulièrement chargée de la gestion de la formation des Arbitres et plus généralement tous les membres de la CCA et tous les Présidents et responsables des Commissions Régionales d'Arbitrage qui font un travail important et efficace dans leurs Régions et à toutes les femmes et hommes Arbitres qui se dévouent sans compter et avec foi pour la bonne marche de notre sport.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Avez-vous des questions ? (*Non*)

La formation

M. Michel DUCLOT, responsable de la commission Formation. - Un survol rapide pour vous mettre dans l'esprit de ce qui s'est passé en 2007 et pour préparer l'année 2008.

L'année 2007 a été orientée par deux faits tout à fait fondamentaux que sont la date du 27 août 2007 où il y a eu la fin des diplômes homologués par la Jeunesse et les sports. Comme on l'avait dit l'année passée, les gens titulaires de ces diplômes gardent leurs prérogatives à vie. Par contre, on ne peut plus diplômer des personnes avec la même possibilité ; la possibilité la plus intéressante étant évidemment la rémunération. Pendant l'année 2007, a été mise en place la finalisation car les dossiers étaient pratiquement finis depuis fin 2004 début 2005 à deux diplômes. Un diplôme que l'on continue à appeler Moniteur FFVoile et un diplôme qui est une qualification professionnelle que l'on appelle Assistant Moniteur Voile ; la dénomination d'assistant moniteur n'a pas été choisie par nous, elle a été imposée par le ministère et, à l'avenir, il y aura des assistants moniteurs en tennis, en golf et tous les sports.

La difficulté à résoudre au cours de cette année 2008, ce sera la diplômation puisque la finalité de l'assistant moniteur voile se déroulera le 28 mars prochain ce qui nous permettra assez facilement sur le papier tout au moins de mettre en place les formations et de diplômer, sauf que ce n'est pas tout à fait juste puisqu'il faudra attendre la publication au Journal officiel de ces diplômes.

Le conseil d'administration a eu la sagesse de maintenir le diplôme de moniteur fédéral en écoutant les grandes associations nationales que sont Les Glénans et l'UCPA. Le fait d'avoir ce diplôme qui est un diplôme d'activité bénévole nous permettra d'assurer la transition entre l'ancien système qui a disparu depuis août 2007 et le nouveau système. C'est très important car je sais que, dans la salle, beaucoup de personnes m'ont posé des questions. Je pense que l'on résoudra cette difficulté de cette façon. Pour les vacances de printemps 2008, vous mettrez en place des monitorats fédéraux et, en temps utile, on mettra en place les jurys qui sont notablement différents pour passer AMV. Le programme des deux diplômes est le même. Les évaluations sont rigoureusement les mêmes. C'est la diplômation au niveau des jurys.

Le fait d'être passé par des négociations au niveau des syndicats est nouveau. Ce n'était pas une tradition dans le sport. Henri SERANDOUR a rappelé les rapports entre la société et le mouvement sportif.

Une de nos difficultés actuellement, c'est de former des présidents de jury pour les diplômation assistant moniteur et des problèmes de calendrier à un moment donné pour pouvoir former les assistants moniteurs officiellement. En attendant, je répète et je suis volontairement redondant, vous allez mettre en place au niveau des régions les moniteurs FFVoile.

Une difficulté supplémentaire vient d'apparaître il y a quelques jours avec la réforme des permis bateau moteur. Les jeunes qui cherchent à passer le permis dans beaucoup d'endroits n'ont pas la possibilité de le faire car avec le nouveau système on n'a pas de bateau qui fonctionne, mais on résoudra ce problème en donnant une autorisation temporaire pour former les gens et ils n'auront leur diplôme que lorsqu'ils auront leur permis. Il n'empêche que, sur le plan juridique, il faudra que les organisateurs de ces formations de moniteur fassent très attention de mettre des pilotes qui ont les diplômes pour pouvoir encadrer sur l'eau s'ils ont besoin d'encadrer sur l'eau.

Au cours de l'année 2007 et début 2008, conformément à la décision du conseil d'administration de juin 2006, nous avons contribué à la conception des diplômes d'Etat jeunesse éducation populaire et sports et diplôme d'Etat supérieur. J'ai mis un point d'interrogation avec nouveau diplôme d'Etat parce qu'il y a un moratoire. Concernant la mention voile, la finalisation aurait dû avoir lieu le 11 mars dernier. Or, le ministère a demandé à Jean BERTSCH, collègue professeur à Paris Sud, de faire un rapport pour voir comment pouvait évoluer les diplômes d'Etat du ministère Jeunesse et sports. Cela fait que l'on est en suspens. Le diplôme d'Etat aura l'avantage s'il est mis en place de renforcer le niveau par rapport au brevet professionnel, les BP JEPS, et le diplôme d'Etat supérieur a l'avantage d'apporter une double compétence non seulement compétence technique pour encadrer à bon niveau mais également une compétence de direction d'organisation. Cela a fait l'objet d'un débat très âpre entre la Fédération et le ministère puisque, pour les directions que l'on appelle dans notre langage habituel directions de structures, le ministère ne voulait pas car il considérait que cela devait être dans l'autre groupe de diplômes qui sont liés aux diplômes jeunesse alors que nous voulions le diplôme sport. Cela a été finalement une bagarre sémantique mais la notion de diplôme qui permet non seulement l'encadrement sportif à haut niveau mais la direction d'organisation a été reconnue. Jean BERTSCH devait remettre son rapport le 11 mars dernier ; il a fait simplement une communication à la commission nationale des qualifications professionnelles. Je ne sais pas quand ce sera fait. Toujours est-il que ce sera dans un système où la formation supérieure en termes de niveau de qualification français, c'est-à-dire niveaux 2 et 1, passera par le biais universitaire comme cela se fait dans la plupart des autres pays.

Quelques résultats quantitatifs que vous avez vus dans les documents qui n'ont pas en soi tellement d'importance. Par contre, il est important d'interpréter ces tableaux.

On a fait le bilan depuis 1995 car cela a été les premiers diplômes homologués par le ministère Jeunesse et sports. Cela a permis la rémunération. Il y a une moyenne sur les 13 ans d'un peu plus de 1 400 diplômés par an, mais vous avez deux années un peu atypiques, ce sont les années 2001 et 2007. C'est une période d'incertitude politique au sens que seront les prochains diplômes, ce qui donne ce pic de formation : 1 634 et 1 614 sont deux chiffres à rapprocher. A partir de 2002, la loi devait se mettre en application. Après, on tombe sur des diminutions, les parents n'ont pas voulu investir dans des formations dont ils ne connaissaient pas l'aboutissement. Finalement, le 27 août, dans toute la France, il y a eu un nombre de jurys impressionnant pour valider ces diplômes.

A contrario, vous pouvez voir en-dessous le nombre de formations de formateurs, quand on a un maximum côté des formés, on a des minima côté des formateurs. Cela veut dire que les formateurs de formateurs d'une part ne sachant pas ce que sera l'avenir ne cherchent pas à se former et ce qui s'est avéré une réalité est que l'on arrive à former et à très bien former avec moins de gens. En effet, ces personnes qui ont fait ces recyclages sont très motivées et très compétentes.

Pour le chapitre entraînement et loisirs, le conseil d'administration a décidé trois nouvelles appellations de titres : l'animateur sportif qui est une qualification fédérale et qui permet d'avoir une action bénévole. Grosso modo, cela correspond à l'ancien entraîneur fédéral qui a fonctionné et qui pourrait encore mieux fonctionner. C'est pour mettre les gens dans des conditions d'aide au fonctionnement du club. Un certain nombre de ligues pilotes sont en train de travailler sur l'entraîneur FFVoile ; c'est à ce moment-là un diplôme. Ces personnes peuvent être soit bénévoles, s'ils n'ont pas de diplômes associés qui permettent la rémunération, soit rémunérables pour ceux qui ont des diplômes d'Etat ou des diplômes enregistrés au registre national de la qualification professionnelle. Puis, on cherche à avoir le niveau le plus haut. Vous avez les vrais entraîneurs au sens classique du terme. On n'a plus d'ambiguïté avec le premier niveau, et ensuite l'entraîneur expert -depuis un peu plus d'un an, on cherche un autre qualificatif- où l'on a des formations complémentaires qui peuvent se faire au niveau de la FFVoile, de l'INSEP, de l'ENV et des sports nautiques et également au niveau des universités. Les titulaires de licence ou de master qui ont l'ajout mention voile peuvent être rémunérés. Le fait de savoir quels sont les gens qui sont rémunérables, ce n'est pas évident car, lorsque l'on va sur le registre national, on n'arrive pas à le voir. On travaille pour que cela apparaisse clairement et que les employeurs potentiels puissent savoir si telle ou telle personne avec une licence ou un master avec l'ajout voile peut être engagée.

Dans ces mises en place, il y a un travail en cours pour élaborer des contenus et cumuler également les expériences.

Les données quantitatives sont pour justifier les changements de dénomination et de contenu des différents diplômes. Les entraîneurs 3ème degré, durant 3 ans, on a eu personne, cela veut dire qu'au niveau régional personne n'est passé entraîneur 3ème degré, cela pose problème. Sur les 9 ans, cela fait une moyenne de deux par an. Au niveau de l'entraîneur 1er degré que l'on va reprendre sous forme animateur sportif, c'est correct, puisqu'il y a 101 personnes par an sur un millier de clubs, mais pas suffisamment. En général, quand les gens ont des activités bénévoles, le taux de renouvellement est de 3 ans. Pour les entraîneurs 2ème degré, il y a aussi un déficit.

Je vais conclure sur les nouvelles orientations et quelques préoccupations. Au niveau du conseil d'administration, il y a eu au cours de l'année 2007 des réflexions pour essayer de dynamiser le fonctionnement et la dynamique des clubs. Le conseil d'administration a mis en place trois nouvelles appellations qui sont des fonctions et qui ne sont ni des qualifications ni des diplômes :

- Fonction d'aide moniteur pour laquelle il risque d'y avoir une ambiguïté avec l'assistant moniteur voile. Si quelqu'un a une idée on pourrait changer l'appellation.
- Aide entraîneur.
- Jeune arbitre.

Ces fonctions peuvent être mises à disposition des personnes dans les clubs à partir de l'âge de 16 ans. Dans tous les cas, ces fonctions sont réalisées sous la responsabilité d'un tuteur. On espère que cela permettra aux clubs de les dynamiser.

Nouvelles orientations, c'est l'ouverture vers les universités pour les diplômes des niveaux 2 et 1. C'est lié avec une ouverture avec l' « European Qualification Frame Network Testing » qui correspond au fait que l'Union européenne a pris conscience de l'aspect citoyenneté du sport dans les activités européennes pour essayer de mettre en place des choses pour faciliter les reconnaissances de diplômes d'un pays sur l'autre. On a l'accord que j'avais déjà évoqué l'année passée entre les trois fédérations françaises, italiennes et espagnoles qui vient d'être étendu au Portugal.

Nos préoccupations sont pour le suivi de nos nouveaux diplômes et nouvelles diplômations, c'est d'améliorer l'efficacité du système informatique. Puis, comme la formation avait été très pilote en son temps il y a cinq, six et sept ans sur la planche nautique tractée, dite skysurf. Maintenant que l'ISAF a retenu très clairement cette activité dans ses activités normales voile, qui n'avait pas été retenue par le ministère, il faut que la FFVoile pense à récupérer cela au moins sur le plan de la compétition. Ce n'est pas un problème si la Fédération de vol libre a également cette possibilité de former car c'est essentiellement pour l'enseignement et pour les aspects un peu marchands comme le disait Henri SERANDOUR.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Avez-vous des questions sur ce rapport ? (*Non*)

Les relations internationales

M. Bernard BONNEAU. - J'ai le plaisir de vous présenter un petit complément illustré au papier que vous avez dans vos documents d'assemblée générale.

Les relations internationales sont placées directement sous l'autorité du Président de la Fédération et bénéficient du concours de deux assistantes que sont Corinne AULNETTE et Christine DAYON.

Un moment important dans l'année 2007 pour les relations internationales a été l'organisation à Paris de ce que l'on appelle le Mid Year Meeting de l'ISAF à l'occasion du centenaire de l'ISAF qui avait été créé en 1907 à Paris. Symboliquement, cette organisation a été très forte et je dois dire qu'elle a été réussie ; les participants, les délégués étaient enthousiastes. Je souligne le travail très important de Corinne AULNETTE avec le staff de l'ISAF pour que cette manifestation soit réussie. Elle l'a été avec le concours du Yacht club de France qui nous a réservé le club un soir pour l'accueil de l'exécutif de l'ISAF et le concours de Rolex qui nous a permis d'organiser une très belle soirée sur la Seine pour l'ensemble des délégués.

2007 a été important pour notre tableau d'honneur avec Claire LEROY qui a été élue Sailor of the year ISAF Rolex en novembre à Estoril au Portugal au titre de ses performances en Match Race, championne d'Europe, championne du monde et en tête de la Ranking list de l'ISAF en match-racing depuis trois ans.

C'était l'année du match-racing pour les trophées, puisque le garçon c'était Ed BAIRD qui était le skipper d'ALINGHI, le vainqueur de la Coupe de l'America.

L'ISAF crée également son Panthéon avec six personnalités de la voile sur le dernier siècle et Eric TABARLY a été honoré à titre posthume, son épouse était là pour recevoir le trophée. Eric TABARLY fait partie des six premiers membres du Panthéon de la voile.

2007 a été marqué par une décision importante. Je ne l'ai pas baptisée autopsie d'une décision, mais un tout petit commentaire sur cette décision. Au Mid Year Meeting à Paris, en 2007, il s'agissait de la décision concernant les épreuves de voile -je ne parle pas des classes- des Jeux olympiques 2012. En mai 2007, devait être décidée la répartition entre les hommes et les femmes. Il y avait un choix entre 5/5, parité absolue et 6/4, c'est-à-dire six épreuves pour les hommes et quatre épreuves pour les femmes, sachant qu'actuellement il y a onze épreuves aux Jeux olympiques et que, pour 2012, nous devons passer à 10. Le vote à Paris s'est traduit par une répartition 4/6. Ensuite, à la conférence de novembre, à Estoril, il fallait alors décider quelles épreuves, et dans la mesure où l'on passait de 11 à 10, il fallait forcément en supprimer une.

Chez les hommes, la décision s'est marquée par la disparition du multicoque ; avec deux voix d'écart, le multicoque a perdu face au quillard. Nous ne voulions pas cette situation. La FFVoile continue de maintenir qu'il est important qu'aux Jeux olympiques soient présentes les cinq disciplines majeures, planche à voile, windsurf, dériveur double, dériveur solitaire, multicoque et quillard. Actuellement, on s'aperçoit que nous n'avons plus que quatre disciplines parmi les disciplines majeures et nous avons fait pour mai 2008 et pour novembre 2008, pour les conférences de l'ISAF une soumission dans ce sens où nous souhaitons la modification de cette décision pour revenir à la présence de cinq disciplines majeures.

Chez les femmes, il y a eu une lutte farouche, puisqu'elle s'est traduite par une différence d'une voix entre le dériveur haute performance et le quillard. Finalement, le quillard l'a emporté d'une voix. Dorénavant, ce sera du quillard en match-racing.

L'ISAF en 2008. Les rendez-vous sont importants. D'abord, en mai, le Mid Year Meeting aura lieu à Qingdao. En juillet, l'ISAF publiera une nouvelle règle de courses 2009/2012 pour qu'elle soit en application au 1er janvier 2009. En août, les Jeux olympiques, donc l'ISAF et les fédérations internationales sont les acteurs principaux de l'organisation des épreuves pour chaque sport. Nous tenons à ce que ces Jeux soient réussis. En novembre, trois points majeurs :

- un qui fait beaucoup discuter qui est maintenant la décision sur les équipements olympiques. On a décidé les épreuves ; maintenant, il faut savoir quel bateau correspondra à chaque épreuve,
- L'élection de l'exécutif pour le nouveau mandat,
- et la constitution des nouveaux comités pour le mandat 2009/2012.

Les relations avec l'EUROSAF, l'assemblée générale a eu lieu à Dubrovnik. Olivier BOVYN a été nommé membre de droit de l'exécutif à son titre de correspondant de l'EUROSAF auprès de l'Union Européenne.

Programme d'animation et de détection, intéressant à souligner car c'est un programme qui s'envisage sur le modèle des stages organisés par les pratiques compétitives à l'ENV et stages de sélection sur supports multiples avec la collaboration des constructeurs. Au niveau européen, cette idée a été accueillie avec enthousiasme. En Europe, on souhaiterait organiser le même style de détection animation avec, nous l'espérons et je crois que c'est presque le cas, la collaboration de la Fédération des industries nautiques et des constructeurs qui participeraient à cette opération.

Le programme d'échanges européens d'arbitres qui est une pierre angulaire de l'EUROSAF qui a permis -je ne vous redonne pas les chiffres- de faire des échanges avec des arbitres français allant à l'étranger et des arbitres internationaux venant en France principalement dans le cadre de leur formation.

La Semaine Olympique Française d'Hyères qui est aussi l'épreuve majeure au plan international pour nous en voile olympique. 2007 a connu un record de participation avec 882 bateaux, 1 254 concurrents de 58 pays. Une particularité en 2007 a été l'intégration du Sonar qui est le quillard paralympique à trois équipiers. Jusqu'à maintenant, nous avions ouvert en 2005 les épreuves paralympiques en parallèle des épreuves olympiques ; seulement, pour l'instant, avec le 2.4 le solitaire, et depuis l'année passée nous avons ouvert au Sonar.

Les échanges internationaux en collaboration et financés par le ministère de la Santé et des sports, les actions financées ont été auprès de la Tunisie principalement sur des échanges de formation d'arbitres avec experts allant en Tunisie et arbitres venant en France sur des programmes de formation et, comme l'a souligné Michel DUCLOT, des échanges sur le plan de l'harmonisation des qualifications au plan européen avec l'Italie et l'Espagne auxquels se sont joints le Portugal mais cette année n'ont été financées que ces opérations.

Je terminerai en ajoutant un petit mot sur l'European Boating Association qui est une association européenne rattachée à l'International Maritime Organization. Notre représentant, jusqu'alors était Jean LEMOINE. Nous avons souligné sa disparition. Il a disparu une semaine avant qu'il ne soit élu Vice-président de cette association et on doit souligner que Jean a toujours été un serviteur très fidèle de la Fédération auprès de cette organisation.

La direction de courses

Je parle maintenant au nom de Christian LE PAPE qui est retenu du côté de Port La Forêt sur une opération très importante de détection qui m'a chargé de vous retransmettre le document qu'il a préparé. Il s'agit donc du compte rendu de la commission des directeurs de course.

Je ne vais pas relire tout le texte. Je vous rappelle que cette commission existe depuis 2006 et que nous avons maintenant une obligation quand les organisateurs s'inscrivent au calendrier fédéral de respecter les textes touchant aux directeurs de course.

Pourquoi ce dispositif sécurité dans l'organisation et renforcer la fonction. Le rappel de la procédure d'habilitation qui est important. Dans un premier temps, -bien évidemment tous ces commentaires se retrouvent dans le texte même de la commission que vous pouvez trouver sur le site- la commission d'habilitation va déterminer quelles épreuves sont sujettes à la présence d'un directeur de course. L'organisateur va être sollicité après son inscription au calendrier pour proposer un directeur de course. La commission examine le dossier et émet un avis d'habilitation. Si l'avis est favorable, le directeur est habilité sur l'épreuve concernée et consécutivement l'épreuve est inscrite au calendrier. Il est important de souligner que l'habilitation est une habilitation unique par épreuve.

Les missions du directeur de course :

- élaborer les dispositifs de sécurité dans le sens le plus large ;
- assurer la coordination entre les concurrents et les organisateurs qui sera le tampon généralement entre les concurrents et l'organisateur ;
- veiller au bon déroulement opérationnel de la course ;
- participer à l'authenticité et à la régularité sportive de l'épreuve en étroite collaboration avec le corps arbitral.
- Enfin, il contribue à la médiatisation de la course même s'il n'est pas chargé des médias dans son action il aura toujours présent à l'esprit que ces courses doivent être médiatisées et pas n'importe comment.

L'évaluation des dossiers de candidatures, les savoir-faire nautiques semblent être un minimum, l'expérience en matière d'organisation aussi, les connaissances liées à la sécurité, la météo, l'arbitrage, la maîtrise des procédures et des outils liés à la navigation et au suivi des concurrents. Vous savez que ce dernier point évolue très vite et demande des mises à niveau fréquentes.

Enfin, les aptitudes à la fonction qui sera certainement le point le plus difficile à juger car même si l'on a beaucoup navigué, organisé beaucoup, même si l'on a plein de bonnes connaissances en météo en anglais et en système de positionnement, il se trouve que, lorsque l'on est dans la réalité, on est entre des médias, un organisateur quelquefois exigeant, des concurrents professionnels et là les qualités humaines de communication et de relation vont faire tout le succès de l'opération.

Les compétitions concernées : 20 directeurs de course ont été habilités en 2007 ; 32 épreuves concernées, 29 en 2006 une petite augmentation, 16 en catégorie A, ceux qui sont attachés aux grandes courses : Vendée Globe, Transat, etc. et 16 en catégorie B qui sont des courses qui demandent une certaine autonomie en offshore en mer mais qui sont certainement moins complexes que ces grandes courses dont on a parlé précédemment ou d'un style différent. Trois dossiers ont été refusés avec l'obligation pour l'organisateur de proposer une nouvelle candidature, c'est la procédure. Une dérogation a été accordée par addition de compétences. Le directeur de course n'étant pas suffisamment formé pour assurer la fonction et étant donné les conditions de la course qui n'était pas une course extrêmement compliquée, un directeur de course compétent est venu se joindre à l'équipe et par addition de compétences la Fédération a pu accorder cette dérogation.

Les directeurs de course habilités en 2007, vous avez le détail : 10 renouvellements, 10 pour une première habilitation et, depuis 2006, 26 directeurs de course ont été habilités. On insiste bien sur le fait que ces directeurs de course sont habilités à chaque fois sur une épreuve, ce n'est pas une habilitation qui correspond à une qualification sur n'importe quelle épreuve.

Perspectives à court et moyen termes : maintenir une formation initiale et continue. La formation pour l'instant a pris deux aspects, une formation où l'on rassemble l'ensemble des directeurs de course pour traiter sur deux jours divers problèmes qui les intéressent ; l'autre aspect de formation, ce sont des formations plus spécialisées qui peuvent être la météo, l'arbitrage et nous nous devons, sinon de proposer ou d'organiser mais, au moins de mettre en relation les directeurs de course candidats à ces formations avec des organismes qui peuvent leur dispenser.

Enfin, nous travaillons beaucoup à ce sujet, soit de développer les retours statistiques afin de mieux connaître et quantifier les incidents pendant les épreuves. Nous avons parlé d'évaluation. Il est très important d'avoir les outils statistiques et de retours qui nous permettront de juger le plus objectivement possible les incidents qui se sont déroulés pendant une épreuve.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Avez-vous des questions ? (*Non*)

VI. Remise des médailles d'or

M. LE PRESIDENT. - Cette année, nous avons décidé de décerner trois médailles d'or, malheureusement, un seul des récipiendaires peut être présent que je vais appeler dans peu de temps à mes côtés.

Nous avons décidé d'attribuer ces médailles à :

Yves-Louis PINAUD, qui ne peut pas être là car il est souffrant. Il a été hospitalisé. C'est un grand auteur, chacun se souviendra de ce livre célèbre sur l'enseignement de la voile en compétition. Il a également été un grand compétiteur car il a été le représentant de la France aux Jeux olympiques en FINN et également Directeur Technique National. Nous retrouverons Yves-Louis PINAUD à une prochaine occasion.

Jean-Louis CHADOUTAUD, président du club nautique d'Antibes, avec un engagement à la tête de son club de plus de 30 ans. Il n'a pas pu être présent. Je lui remettrai sa médaille du côté d'Antibes durant le printemps.

C'est un vrai plaisir et un vrai bonheur d'honorer aujourd'hui Didier POISSANT. Didier est né le 30 septembre 1923. Il a commencé la voile à l'âge de 4 ans, ce qui fait qu'il navigue depuis environ 80 ans. Il y a un peu plus de 50 ans, il était notre représentant aux Jeux olympiques en 1956 à Melbourne dans la série des FINN et il y a un peu moins de 50 jours, je le voyais au Yacht Club de Cannes où il arrivait à côté de son FINN ; il a hissé les voiles et il était le premier sur l'eau dans une régate internationale de fin d'hiver avec un peu plus de 50 bateaux. Didier arrive souvent le premier sur les plans d'eau et sur les clubs les jours de régates, tout simplement parce qu'il aime cela et qu'il aime aller sur l'eau. Juste derrière lui est arrivée la cohorte des bordelais finnistes et là c'est aussi toute une histoire qui se reprenait au fur et à mesure de chacune de nos rencontres.

Revenons à Didier et à cette carrière assez exceptionnelle puisqu'il a fait de très nombreux bateaux. Je vais vous citer ses différentes actions.

Il a d'abord navigué sur un bateau pas très connu, en tout cas pas de moi, le Pacific qui était une série particulière du Bassin d'Arcachon.

Il a navigué en Caneton à chaque fois en participant au championnat de France.

Il a navigué en Sharpie 9m² en solitaire. Là, il n'est toujours que second au championnat de France.

Après, cela s'améliore un peu, nous passons au Snipe où Didier participe au championnat de France 17 fois, il est 12 fois vainqueur. Il participe également au championnat d'Europe de Snipe qu'il gagne une fois et au championnat du monde de Snipe où il fait une fois 4ème.

Il participe à différentes épreuves, des championnats dans la Méditerranée, à Alger, il fait Ski-Yachting à Cannes puis les championnats d'Afrique à Dakar, le championnat d'Espagne. Il est honoré à Oslo par le roi Haakon.

En 505, il a également deux participations au championnat du monde et il a travaillé un certain moment avec Paul ELVSTRÖM, gloire de la voile olympique internationale et mondiale, et un ami pour toi.

En quillards, il a fait du Requin, du 5,50 m, du Dragon, en tant que série olympique et du Star pour faire bonne mesure où il participe et fait les éliminatoires pour Mexico avec Albert DEBARGE en 68. Il fait également du Croiseur et du FINN.

En FINN, l'affaire est assez exceptionnelle car il est champion de France en 1954, 1956, 1957. Il est sélectionné aux Jeux de Melbourne en 1956 où il se classe 13ème au général. Puis, passe un certain temps.

Didier m'a expliqué il y a quelques jours lorsque l'on était à côté d'un bateau à quilles, qui était un Dragon qui m'appartenait pour encore quelque temps et il m'a demandé ce que je faisais sur ce bateau et m'a dit de venir vite sur un FINN car c'est tellement plus amusant. On est tellement plus libre ; on fait ce que l'on veut ; on va sur l'eau quand on veut ; quand on ne marche pas on sait à qui s'en prendre et quand on marche on sait à qui on le doit.

C'est une carrière sportive exceptionnelle, d'une extraordinaire longévité. Je trouve que, dans cette classe des FINN, actuellement qui navigue dans le groupe animé notamment par la classe bien entendu mais aussi par la personnalité d'homme tel que Didier POISSANT, il y une ambiance tout à fait particulière de gens extrêmement compétents sur l'eau mais qui viennent régater qui ne se plaignent pas d'être longtemps sur l'eau et qui naviguent beaucoup pour le plaisir.

Didier, tu as dû faire en milieu de tableau il y a peu de temps à Cannes ?

M. POISSANT. - Cela dépend des jours.

M. LE PRESIDENT. - C'est tout à fait particulier. On a dans certaines de ces régates aujourd'hui en FINN, au championnat de France, des coureurs de moins de 20 ans et des coureurs de plus de 80 ans. Tout le monde se retrouve très amicalement pour discuter de la voile et d'autres choses sur le parking. C'est une image superbe. Si nous avons beaucoup de coureurs comme toi, alors nous pouvons être sereins et confiants sur l'activité de la voile en France et de la Fédération. C'est pour toutes ces raisons, mon cher Didier, qu'aujourd'hui je souhaite te remettre la médaille d'or de la FFVoile.

Si vous avez l'occasion de croiser des régates de FINN, notamment le championnat de France sénior qui se déroulera encore du côté de la Gironde cette année, passez sur les parkings, aller voir l'ambiance qui y règne et vous verrez Didier et vous comprendrez pourquoi il a cette médaille.

Nous t'écoutons.

M. POISSANT. - Tout d'abord, je vous remercie tous de cet accueil et je remercie la Fédération de cet honneur.

Cet honneur, à mon avis, vous m'excuserez, je ne le mérite pas. Je n'ai fait aucun effort et aucun sacrifice. J'aime naviguer, j'aime régater et pour moi l'amour et le plaisir c'est au-dessus de tout. L'amour, pour être fort, doit être basé sur la connaissance et la compréhension. Quand on connaît bien un bateau, comme un être vivant, on le connaît mieux et on le comprend mieux. Quand on fait corps à corps avec son bateau, on marche de mieux en mieux. Certains considèrent le bateau comme un objet, certains partent en régate 10 mn avant. Moi j'ai toujours du plaisir à être sur l'eau et le bateau c'est plus qu'un objet, c'est plus qu'un être vivant, c'est un prolongement de moi-même. Quand je suis à la barre d'un bateau, franchement je suis bien dans ma peau, je suis comme un poisson dans l'eau et un oiseau dans le ciel.

Je vous remercie encore de m'avoir un peu écouté.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Après ce moment plein d'émotion, on va passer à la partie élective de cette assemblée générale.

VII. Election au Conseil d'Administration

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Je vais demander à nos candidats de se présenter rapidement pour que vous les connaissiez.

Il y a deux places au conseil d'administration de la Fédération au titre des associations locales pour remplacer une démission et le décès d'Yves VEDRENNE.

M. Jean-Pierre CHURET. - J'ai eu le plaisir d'être accueilli dans le département de la voile légère où l'on m'a donné quelques missions à travers les commissions techniques dériveurs et où l'on partage un peu la passion et le plaisir de travailler ensemble. Maintenant, il est un peu normal d'obtenir votre approbation qui sera un encouragement à continuer à travailler ensemble pour les mêmes objectifs et les mêmes plaisirs à savoir faire naviguer le maximum de gens dans le plaisir.

M. Claude LE BACQUER. - J'ai travaillé depuis à peu près 82 de façon bénévole bien entendu pour développer la voile dans le cadre de mon club le Yacht Club de Toulon, dans le cadre du comité départemental de voile du Var et également à la ligue. Par ailleurs, j'ai présidé pendant 4 ans la classe des 420, la classe Unica, et je m'occupe depuis 3 ans maintenant des 470. J'espère un peu avec Jean-Pierre CHURET et quelques autres avec qui je travaille déjà dans le cadre des comités de pilotage notamment d'apporter ma contribution à toutes les phases qui permettent le développement et la pratique sportive.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Au titre des membres associés autres que les associations de classe.

M. Philippe FOURRIER. - J'ai envie de dire quelle semaine parce qu'il se passe des choses en particulier à la Fédération des Industries Nautiques. Je vais profiter de cette occasion pour vous en dire un mot très rapide puisque c'est cette fédération que je serai amené à représenter au sein de la FFVoile.

Je tiens à remercier Jean-Pierre et Jean qui m'ont sollicité et poussé à solliciter les suffrages déjà au sein de ma fédération pour être là devant vous aujourd'hui. La Fédération des Industries Nautiques a elle aussi vécu son assemblée générale cette semaine, mercredi. Comme cela a été évoqué rapidement, notre présidente, depuis 15 ans, Annette ROUX a

décidé de ne pas se représenter. Donc, nous avons un nouveau président en la personne de Thierry VERNEUIL bien connu par nombre d'entre vous dans cette salle puisqu'il est le président de Bic Sport. Un nouveau président à la Fédération des Industries Nautiques et j'ai eu le privilège d'être nommé délégué général en remplacement de Tibor SILLINGER. Je prends la direction de cette fédération et j'en suis particulièrement fier. C'est à ce titre, je l'espère, que je serai présent au sein du conseil d'administration de la FFVoile mais je ne suis pas qu'un apparatchik, je suis également un voileux depuis toujours. J'ai été dirigeant de club puisque le club auprès duquel je suis licencié, le club nautique de Lancieux, j'en fus le Vice-président pendant de nombreuses années fin des années 80 début des années 90. Je suis un planchiste même si j'ai commencé par le dériveur, aujourd'hui je pratique l'habitable. Je crois que c'est un peu le cursus de nombre de voileux. J'espère contribuer du mieux possible aux relations entre la FFVoile et la Fédération des Industries Nautiques et à la vie de cette FFVoile que j'aime depuis tant d'années. Merci à tous.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Le nombre de présents est passé à 139, donc +1 présent sur 211, soit 103 230 voix plus une voix.

Il est procédé au vote dont le dépouillement est électronique après explication des modalités par Eric MARLOT.

La séance, suspendue à 12 heures 20, est reprise à 14 heures.

VIII. Projection du film de la soirée des Champions et des films primés au concours Regards de Club FFVoile Planète Thalassa

IX. Proclamation du résultat du vote au Conseil d'administration

M. Antoine MARCELAUD, scrutateur général. - Ce matin l'assemblée générale de la FFVoile a procédé à l'élection de trois postes au conseil d'administration.

Les résultats sont les suivants :

Au titre des représentants des membres associés :

- M. Philippe FOURRIER, qui a obtenu 41 voix sur 49 voix, est élu.

Au titre des associations locales :

- M. Jean-Pierre CHURET, qui a obtenu 82 229 voix pour 100 410 voix, est élu.
- M. Claude LE BACQUER, qui a obtenu 93 841 voix sur 100 410 voix, est élu.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Bienvenue à ces nouveaux membres pour la suite de ce mandat.

X. Modifications des statuts, du règlement intérieur (du règlement disciplinaire) et du règlement financier

M. MARLIOT, DAJF. - Nous avons prévu un PowerPoint pour faire la présentation des modifications statutaires.

C'est la présentation des textes qui sont du domaine de compétences de l'assemblée générale, notamment les statuts, le règlement intérieur, le règlement disciplinaire qui est une annexe du règlement intérieur et le règlement financier.

Ces modifications ont été proposées en collaboration avec le Centre de Droit et d'Economie du Sport avec lequel nous travaillons au plan statutaire et juridique. Vous avez reçu au moment de l'envoi des documents de l'assemblée générale une note de synthèse reprenant les articles modifiés pour l'ensemble de ces textes et faisant apparaître soit des ajouts, soit des suppressions.

Pour la présentation d'aujourd'hui, nous avons fait un PowerPoint thématique puisque certaines modifications des statuts impliquent des modifications au règlement intérieur, et c'était assez compliqué de passer d'un article à un autre. On suivra par des thématiques le PowerPoint ; s'il y a des questions je pourrai revenir sur le texte même de la note de synthèse que l'on vous a envoyée.

* Il s'agit du nombre de membres au Conseil d'Administration. Ce sont les articles 15 et 16 des statuts ainsi que les articles 20 et 21 du règlement intérieur.

L'idée est de passer la catégorie des représentants des associations locales de 28 à 32 membres, ce qui a pour conséquence immédiate de passer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de 32 à 36 membres. Nous revenons donc à la situation antérieure où le comité de direction de la FFVoile était composé de 32 membres ; il s'agissait des membres représentant les associations locales, suite aux réformes statutaires des statuts des fédérations demandées par le ministère chargé des sports il a été créé des catégories « réservées » et vous avez choisi d'intégrer des représentants des établissements ainsi que des représentants des membres associés -Vous avez les associations de classe d'une part, il s'agit d'un membre et des représentants des autres membres associés, il s'agit aujourd'hui de la FIN et de la FFPP. Ce n'est ni plus ni moins que le retour en arrière. La proposition serait d'avoir une composition de Conseil d'Administration, soumise par le Conseil d'Administration de la fédération, de 32 représentants des associations affiliées et puis on garde évidemment les collèges supplémentaires que nous avons intégrés, 1 représentant des établissements et 3 représentants des membres associés, ce qui fait bien 36 au total.

* Election des membres du Conseil d'Administration. C'est l'article 21 du règlement intérieur. Seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent obtenir des

sièges au Conseil d'Administration. Conséquence de ce que l'on vient de présenter sur la diapo précédente, la liste arrivée en tête obtient automatiquement 17 sièges. Jusqu'à maintenant, c'étaient 15 sièges, la conséquence de l'augmentation fait que l'on passe à 17 parce que la liste arrivant en tête dispose de la moitié des sièges. On est à 32 et la moitié fait 16 plus 1 à chaque fois. C'est mécanique par rapport au vote précédent. On rappelle que les 15 autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la proportionnelle à la plus forte moyenne ; il s'agit de sujet d'actualité avec les élections municipales.

* Election des membres du Conseil d'Administration. Il s'agit d'une nouveauté. Vous ne l'avez pas reçu dans vos documents d'Assemblée Générale car le Bureau Exécutif a voté cela dernièrement et a souhaité le soumettre à votre vote de même que deux ou trois autres points du même acabit sur des choses non envoyées mais pour lesquelles on souhaiterait que vous puissiez vous prononcer dès aujourd'hui. Il s'agit du poste des féminines, cela ne touche pas au quota des féminines. Le principe existe et il est maintenu. Cela touche au positionnement des féminines dans la liste. Un rappel pour que tout le monde ait bien cela en tête. A partir du prochain mandat, il s'agira obligatoirement d'assurer aux femmes une représentation au Conseil d'Administration en proportion du nombre de licenciés éligibles que sont les licences club FFVoile. La solution retenue pour atteindre ce quota de femmes au Conseil d'Administration aujourd'hui était la suivante : les listes doivent être composées selon un ordre libre de présentation des candidats sous réserve que dans les 14 premières places soit inscrit un médecin et le nombre de femmes visées à l'article 16 des statuts. Le moyen pour atteindre le quota était de placer dans la première moitié de la liste ce quota de femmes, c'était le cas aujourd'hui afin d'être sûr d'atteindre le quota de femmes.

La proposition du Bureau Exécutif serait la suivante : obligation de présenter au moins X femmes d'un mandat à l'autre puisque cela suit la courbe des licenciés club FFVoile ; on ne peut pas le savoir à l'avance. C'est au moment de l'appel à candidature que l'on pourra donner ce chiffre pour que la candidature de la liste soit recevable. Si vous avez 4 femmes obligatoires, vous devez absolument avoir, dans votre liste de 32, 4 femmes au sein de cette liste. Par ailleurs, la liste est présentée selon un ordre libre, le médecin est dans les 16 premières places ; en revanche, les féminines ne sont pas positionnées sur la liste, il n'y a pas d'obligation de les mettre dans la première partie. Le mode de scrutin est sans changement.

Si, après application de la règle électorale, il n'y a pas assez de féminines élues, on rectifie le nom des élus sur la liste arrivée en tête. Donc, s'il manque une femme, le dernier élu de la liste arrivée en tête laisse sa place à la première femme non élue de cette liste arrivée en tête. A partir de là, de deux choses l'une, soit il n'y a pas de positionnement des femmes, soit au moment du dépouillement on s'aperçoit qu'avec la proportionnelle on est dans le quota imposé par les textes, il n'y a pas de souci. Soit, il n'est pas atteint, dans ce cas-là, il manquera des femmes, le scrutateur général -c'est son pouvoir, et ce sera proposé ainsi dans les textes si vous l'acceptez- décide que la dernière personne masculine de la liste est retirée au profit de la première femme non élue de la liste qui se substitue à cette personne. Autant que de besoin, cela continue s'il manque des femmes…

Comme vous n'avez pas eu le texte, on vous a mis le nouveau texte sur les deux paragraphes importants dans le cadre d'une hypothèse comme celle que je vous présente. Les listes seront rédigées ainsi, intégrées dans l'article 21 du règlement intérieur. Les listes doivent être composées selon un ordre libre de présentation des candidats sous réserve de comporter un médecin dans les 16 premières places ainsi que placé librement au minimum le nombre de femmes visées à l'article 16 des statuts. Ce nombre est précisé dans l'appel à candidature. Les sièges sont attribués aux différentes listes selon l'ordre de présentation des candidats sur celles-ci. Toutefois, sans remettre en cause le nombre de sièges obtenus par chaque liste en application des règles visées ci-dessus, le scrutateur général assure la représentation du nombre de femmes visées à l'article 16 des statuts en rectifiant autant que de besoin le nom des personnes élues au titre de la liste arrivée en tête. Pour ce faire, le dernier élu masculin de cette liste cède sa place à la première femme non élue de cette liste autant de fois que nécessaire.

* Réunion du Conseil d'Administration. Pour ce thème, il s'agit des articles 19 des statuts et 25 du règlement intérieur. C'est une nouveauté. On vous propose la possibilité d'ouvrir les procurations lors des réunions de Conseil d'Administration ; aujourd'hui, c'est interdit, le vote par procuration et par correspondance sont interdits. On ouvrirait au vote par procuration avec une limite raisonnable qui est une seule procuration par membre présent. Cela amène de la souplesse à nos textes. Je rappelle qu'en 2007, il y a eu deux grèves importantes au niveau des transports, on a dû annuler une réunion de conseil d'administration pour ces raisons, et pour cette réunion reportée à une autre date on a failli ne pas avoir le quorum. Donc, il nous semble préférable pour des problèmes d'organisation interne de donner cette possibilité de procuration.

* Contrôle du Bureau Exécutif par le Conseil d'Administration. Il s'agit des articles 15 et 29 ; il ne s'agit pas de changer la règle et le principe, mais de changer les modalités de cette règle. Il existe un rapport du Bureau Exécutif qui est présenté à chaque réunion de Conseil d'Administration par le président et donne tout ce que le Bureau Exécutif a fait pendant la période entre les deux réunions de Conseil d'Administration. On propose la suppression de ce rapport systématique en changeant la modalité et en ajoutant la possibilité pour le Conseil d'Administration à chacune de ses réunions d'interroger le Bureau Exécutif sur les actions, décisions, activités, etc. de celui-ci. Concrètement, cela veut dire qu'à chaque conseil d'administration un point à l'ordre du jour est inscrit comme un peu les questions au Gouvernement devant le Parlement. Comme le Conseil d'Administration reçoit les relevés de décision du Bureau Exécutif, il a connaissance pleine et entière des activités du Bureau exécutif, cela met plus de souplesse dans nos fonctionnements puisque le rapport du Conseil d'Administration au Bureau Exécutif ne faisait que reprendre bon an mal an les relevés de décisions, cela ne change pas le fond de la règle et du contrôle que vous aviez instauré à l'époque.

* Rémunération des dirigeants. C'est l'article 20 des statuts. On ne change absolument pas la règle de fond, c'est une simple modification de référence aux textes étatiques applicables. La rémunération des dirigeants, telle que c'est écrit dans les textes que vous avez reçus on l'a barrée, c'est l'article 261-7 1° du CGI, cet article prévoyant la rémunération des dirigeants avec un certain nombre de règles à respecter. Ce n'est pas le seul article des règles étatiques qui prévoit la rémunération des dirigeants ; il y en a un autre, notamment l'instruction de 2006 sur le régime fiscal des associations. Plutôt que de se restreindre à un seul texte, on a ouvert de façon à ne pas se restreindre inutilement. La proposition qui vous est

faite c'est qu'à la place de cet article 261-7 1° de mettre : dans les conditions permises par la loi et les règlements en vigueur.

* Composition des Commissions. C'est l'article 30 des statuts. C'est une nouveauté dans le texte. Par contre, c'est quelque chose que l'on a déjà pratiqué, c'est donc une régularisation mais cela va mieux en l'écrivant. C'est la possibilité pour le Conseil d'Administration ou le Bureau Exécutif, selon le cas, de révoquer les membres des Commissions avant le terme de leur mandat, les membres créés par l'un ou l'autre. Evidemment, c'est vrai pour certaines commissions mais pas d'autres, notamment toutes les commissions qui exercent des compétences disciplinaires -il y a un principe d'indépendance imposé par le ministère- élues pour 4 ans notamment. Vous avez la commission nationale de discipline, commission nationale antidopage, le conseil fédéral d'appel et le conseil fédéral antidopage.

* Commission médicale, article 33 des statuts. Là aussi, c'est pour mettre à jour nos textes avec notre réalité, ce que l'on essaie de faire régulièrement quand on s'aperçoit que le texte ne cadre pas tout à fait à la réalité. Augmentation du nombre maxi de membres de 10 à 12 puisque le nombre de membres de la commission médicale est de 12, donc on passe à 12 puisqu'ils ont souhaité travailler à 12. Un rappel, le nombre minimum est fixé à 5 ; ce sera donc entre 5 et 12 pour mémoire.

* Archives de la FFVoile, article 37 du règlement intérieur. Là aussi, c'est une nouveauté. Les archives de toute la FFVoile sont désormais conservées en un lieu déterminé par le Bureau Exécutif au lieu du siège de la FFVoile, car un certain nombre de nos archives ne sont pas au siège. On a obligation de garder nos archives et on le fait en bonne et due forme. On peut en avoir aux archives contemporaines et on régularise dans nos textes la situation concrète et pratique de la fédération.

* Composition de l'Assemblée Générale. Là aussi, il s'agit d'une modification non envoyée que le Bureau Exécutif propose au vote de l'Assemblée Générale. Je pense que vous allez acquiescer cette mesure car elle va dans le souci de la simplification des ligues. Le nombre des représentants élus par les Assemblées Générales des ligues pour participer à l'Assemblée Générale de la FFVoile est transmis à la FFVoile selon l'un des deux moyens suivants, soit vous devez nous envoyer un extrait du procès-verbal de votre Assemblée Générale signé par le Président et le Secrétaire Général -concrètement, c'est rarement, voire jamais fait, puisque le temps que le procès-verbal sorte, on n'a pas forcément l'extrait en temps et en heure-, soit un formulaire type proposé par la FFVoile qui existe et certifié par le Président ou le Secrétaire Général de la ligue. Dans les faits, ce n'était pas ainsi que cela se passait. Assez souvent, vous nous envoyiez un document en nous indiquant les noms des représentants qui ont été élus lors de vos assemblées générales à telle date. Parfois, ce n'est pas signé, on ne nous précise même pas que cela a été fait lors de l'assemblée générale. Donc, notre proposition est de rajouter un troisième moyen : finalement, tout autre document propre à satisfaire aux obligations précitées. L'idée est qu'évidemment si vous avez 15 représentants, plutôt que de nous envoyer 15 formulaires, de nous envoyer un courrier par exemple en marquant les noms des 15 représentants. Il faudra quelque chose de signé, un mail ne suffira pas, il faudra l'accompagner d'un scan d'une lettre signée par le Secrétaire Général ou le Président pour certifier que les noms ont bien été désignés lors de l'Assemblée Générale car c'est une obligation. Indirectement, cela se faisait plus ou moins ainsi. On souhaiterait que ce soit vraiment certifié et en même temps que cela simplifie les procédures des ligues.

* Modalités de convocation aux Assemblées Générales, c'est l'article 11 du règlement intérieur. C'est une nouveauté. Les documents accompagnant la convocation et l'ordre du jour peuvent être adressés sous format électronique, CD Rom notamment. Ils sont également adressés dans le même temps pour information aux ligues régionales et aux comités départementaux. Le but est de s'adapter aux moyens modernes de communication au fur et à mesure de l'avancée de ces moyens mais aussi pour permettre un gain de temps pour la fédération ; les délais sont statutaires et c'est toujours extrêmement serré au niveau des délais. C'est plus facile de graver un CD avec l'ensemble des documents que de tirer je ne sais combien de copies. C'est aussi un gain financier puisque l'affranchissement serait moins cher. Je m'empresse de préciser -c'était une demande du Conseil d'administration- que sur simple demande par mail nous vous enverrons, si vous le souhaitez, une fois que l'on vous a envoyé cela dans les délais statutaires, les copies papier. Le jour de l'assemblée générale, on mettra à votre disposition un certain nombre d'exemplaires également pour ceux qui n'auraient pas souhaité imprimer les documents. Puis, on diffusera encore un peu plus de documents tels qu'ils figurent sur le CD Rom et tels qu'on aurait pu vous les envoyer sur papier de façon à suivre l'assemblée générale correctement et sans aucun souci pour le suivi de vos travaux.

* Opérations de vote à l'Assemblée Générale. Là aussi, il s'agit d'une modification que vous n'avez pas reçue dans vos documents que le Bureau Exécutif propose au vote de l'Assemblée Générale. Il s'agit d'une simplification plus ou moins faite à ce jour. C'est une régularisation. Seul le résultat des votes à bulletin secret est enregistré au procès-verbal de dépouillement et doit être signé par le scrutateur général et, le cas échéant, le président de la commission de surveillance des opérations électorales pour les scrutins relevant de sa compétence. Tel que c'est écrit dans le texte, ce sont tous les scrutins même à main levée qui devaient être signés dans le cadre d'un procès-verbal de dépouillement. Notre organisation fait que l'on n'a pas immédiatement l'ensemble des votes même si le secrétaire général les annonce, on ne les a pas par écrit en signant le procès-verbal, etc. C'est plus compliqué et moins souple. Notre demande est que vous retrouviez les votes au procès-verbal et que seuls les votes à bulletin secret -c'est le cas aujourd'hui, cela a été le cas pour les élections de tout à l'heure- soient signés par les deux personnes en question, le scrutateur général et le président de la commission électorale.

* Article 59 du règlement intérieur. Il s'agit des obligations des membres affiliés. C'est une nouveauté. On souhaiterait ajouter une obligation pour tout membre affilié à la FFVoile, d'autoriser gracieusement -libellé stricto sensu- la FFVoile, ses organes déconcentrés et ses membres affiliés à utiliser et reproduire ses marques, logos, dénominations pour toute utilisation fonctionnelle et promotionnelle -par exemple calendrier, site Internet, etc.- lui permettant la promotion de ses activités à l'exception de toute activité commerciale. L'idée, on la vécut cette année, est d'éviter -un membre de la fédération qui aurait déposé le nom de son club, par exemple une marque en tant que marque- que l'on vienne nous réclamer des royalties pour l'utilisation de cette marque, ce qu'il serait en droit de faire aujourd'hui, sachant que je le précise, c'est dans le texte, l'utilisation à des fins commerciales serait exclue pour protéger lorsque l'on dépose une marque. On exclut la partie

commerciale, c'est simplement pour une utilisation fonctionnelle et promotionnelle. On a cité le calendrier ; on a besoin de citer les noms des clubs dans le calendrier, cela va de soi, sinon on ne peut pas sortir un calendrier ; on a besoin sur le site Internet de citer un certain nombre de choses. Ce sont dans ces cadres un peu restreints de promotion et de missions de la FFVoile de nos activités.

* Obligation des associations de classe, article 61 du règlement intérieur. C'est une simple clarification. C'est une réécriture des obligations des associations de classes en matière de respect du calendrier FFVoile et la nouvelle rédaction qui nous paraît plus claire même si cela ne change rien sur le fond est la suivante : le calendrier des régates d'une classe fait partie intégrante du calendrier de la FFVoile. L'association de classe s'engage à respecter l'ensemble des règles fédérales relatives au calendrier de la FFVoile. L'ancienne rédaction était moins claire. On a profité de la modification des textes pour vous proposer cette modification.

* Licences, article 65 du règlement intérieur. C'est une nouveauté. Pour des raisons de compatibilité de calendrier du Bureau Exécutif de la FFVoile et du conseil des présidents de ligue, on vous propose la suppression de l'avis du conseil des présidents de ligue sur le montant des licences fixé par le Bureau Exécutif. Dans les faits, l'avis du conseil des ligues n'était jamais demandé pour la simple et bonne raison que, lorsque le Bureau Exécutif se réunit pour décider du prix des licences, nous n'avions pas de réunion du conseil des présidents de ligue à ce moment-là, car elles sont programmées à d'autres périodes dans l'année. C'est pour une raison de compatibilité de calendrier. En relisant les textes, puisque l'on vous proposait cette modification statutaire, on s'est aperçu que c'était dans nos textes et que l'on ne pouvait pas le faire pour les raisons que j'évoque de comptabilité de calendrier. Nous vous proposons de supprimer ce point.

Je passe au règlement disciplinaire, annexe du règlement intérieur.

Il doit y avoir une « coquille » où il y a encore un ancien comité de directeur qui se ballade. On l'a changé par conseil d'administration, cela va de soi.

Il s'agit de l'article 14 du règlement disciplinaire, c'est une nouveauté. On vous propose de porter le délai d'appel de 10 à 20 jours. On est dans le respect de ce que nous permet le décret sur le règlement dopage des fédérations. On vous précise que c'est 30 jours si le domicile du licencié ou le siège social de l'association est situé hors de la métropole. Là aussi, c'est pour des raisons pratiques, en se donnant 10 jours de plus, cela nous permet de mieux gérer les affaires disciplinaires.

Articles 9 et 14 du règlement disciplinaire, c'est aussi une modification que vous n'avez pas reçue avec vos textes lors de l'envoi des documents aux représentants à l'assemblée générale. C'est une correction plus qu'autre chose qui va de soi. En fait, c'est un toilettage pour tenir compte des personnes moralement puisque figurer encore dans ce texte deux fois les associations, alors que l'on n'a pas que des associations, mais aussi des établissements publics, des sociétés commerciales. Il était important de changer le terme association et de le remplacer par un terme qui englobe le tout, c'est-à-dire la personne morale et l'appliquer au texte. C'est une correction mineure mais essentielle quand même pour la suite.

Je finis avec le règlement financier.

* Dans tout le document RFI une précision. On remplace le terme « chef comptable » par le « directeur/directrice administratif et financier adjoint ». Il s'agit d'une demande de nos commissaires aux comptes. On applique donc cette demande. C'est une réalité de la fédération puisque la chef comptable est maintenant DAF adjointe.

* Article 2-2 du règlement financier de la FFVoile. C'est une clarification de ce que l'on fait aujourd'hui. Le DAJF prépare le budget avec le trésorier et assure le suivi budgétaire dont le suivi des fonds propres, et pas simplement des fonds propres.

* Article 5-3. Nouveauté concernant la procédure de mise en concurrence et de consultation. En fait, l'idée était d'abord, et vous avez dû voir cela en regardant la note de synthèse que l'on vous a envoyée de corriger une erreur ; sur le même paragraphe et à une ligne près, dans un cas il fallait deux devis et dans l'autre trois devis, sans préciser une somme. On a voulu corriger cette somme. En corrigeant cette erreur, on a rediscuté au sein du Bureau exécutif et du conseil d'administration. On a rechangé pour plus de souplesse les règles de fonctionnement que nous vous proposons. La règle deviendrait : chaque commission/département a l'obligation de présenter au moins un devis pour toute présentation comprise entre 500 et 3 000 € TTC. Chaque commission/département a l'obligation de présenter au moins deux devis pour toutes prestations supérieures à 3 000 € TTC. Enfin, parce que les dérogations existent et, dans certains cas, sont nécessaires, il y a possibilité de dérogation par le trésorier contre justification. C'est le trésorier qui déciderait si l'on doit déroger à cette règle. Cela apporte plus de souplesse dans nos fonctionnements, et cela correspond à la réalité nécessaire de nos fonctionnements pour fonctionner correctement.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Mme Brigitte VIAUD, Ligue d'Aquitaine. - Je suis un peu gênée et je vous pose une question sur le vote des féminines. Pourquoi ne pas les incorporer directement dans les premières qui seront éligibles ? Le but de la loi était quand même en général un peu partout de faire en sorte que les femmes accèdent aux fonctions dirigeantes. Donc, enlever un homme pour mettre une femme parce qu'elle n'était pas sur la liste, pour moi, cela veut dire que la femme était prévue comme une sous-dirigeante et qu'elle accède après, et ce sera toujours quelque chose de rattrapé.

M. LE PRESIDENT. - Malheureusement, je pense que vous ne me comprenez pas -J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer cela en conseil d'administration- quelque chose qui me désole. De toute façon, dans les deux cas, la loi est respectée. Dans les deux cas, le nombre de femmes imposé se retrouve membres du conseil d'administration. Dans l'hypothèse précédente, on est obligé de les mettre dans les dix sept premières. Donc, ceux qui mènent des listes n'ont pas le choix de dire : je souhaite avoir le nombre de femmes requis dans les dix-sept premiers. C'est une obligation. De toute façon, on les aura à la fin.

Dans le deuxième cas, ceux qui mènent des listes ont le choix. Vous pourrez constater ceux qui veulent les mettre dans les dix-sept premiers en nombre minimal ou pas. De toute manière, le résultat sera le même. De toute façon, le résultat souhaité par le législateur sera évidemment atteint. Simplement, d'une manière, on l'impose et de l'autre pas. Personnellement, je souhaite que cela se fasse. Ceci étant, si vous voulez l'autre comme je trouve que c'est tout à fait défavorable, personnellement cela ne me gênera pas. C'était par respect pour les candidates féminines que l'on a pris cette position. Je suis étonné que vous ne la compreniez pas.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Avez-vous d'autres réactions sur ces modifications qui sont beaucoup plus du toilettage que des modifications fondamentales à nos statuts ?

Un intervenant. - Quel est le pourcentage des femmes ?

M. MARLIOT. - Jusqu'à maintenant ce n'était pas la règle de la proportionnalité qui s'appliquait c'était une femme par tranche de 10 % de licenciés club FFVoile. Donc, à 20 %, vous aviez 2 femmes. Maintenant, avec la règle de la proportionnalité pure, sur la base des chiffres de l'an dernier, 6 femmes sera la nouvelle règle.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

M. LE PRESIDENT. - Cela mérite vraiment que, sur ce point, l'assemblée générale dise ce qu'elle souhaite. On a fait cela sur ma proposition très sincèrement par respect des candidatures féminines et de la présence des femmes dans le conseil d'administration. Si vous estimez que ce n'est pas ce qu'il faut faire et qu'il faut l'imposer dans les 17, j'en serais navré, mais je n'y vois pas d'inconvénient. Donc, je souhaite que l'assemblée générale choisisse.

Une intervenante. - Vous ne trouvez pas que c'est un peu triste et que ce ne serait pas aux gens qui proposent les listes de mettre spontanément des gens avec des féminines éligibles et le tour serait joué ?

M. LE PRESIDENT. - C'est bien ce que l'on vous propose, Madame, très exactement dans le texte. Ou alors réexpliquez-vous mieux car je n'ai pas compris.

La précédente intervenante. - Vous avez l'air de dire que l'on va imposer aux gens que des femmes soient dans les positions éligibles. Et je vous réponds : est-ce que ce n'est pas un peu triste d'en arriver là ? N'est-ce pas aux gens qui font les listes de ne pas se poser la question et de les mettre dans des positions éligibles ?

M. LE PRESIDENT. - Si, mais les gens font ce qu'ils veulent. Dans la solution qui vous est proposée vous pourrez constater de quelle manière ils positionnent les femmes en position éligible de manière certaine ou pas. Si l'on impose qu'elles soient dans les 17 premières, ce sera dans les 17 premières. Après cela, si des gens veulent mettre 50 % de femmes ils en auront aussi la possibilité. Je pense que là c'est plus ouvert. Sincèrement, on fait comme vous le souhaitez. De toute manière, on respectera la loi, c'est une évidence, et je suis d'accord avec vous, Madame, on regardera. Les gens qui feront les listes feront évidemment ce qu'ils veulent dans le respect de la loi ; la loi imposant un minimum.

M. Paul ADAM, Ligue de Haute Normandie. - La solution proposée dans le cas où il y a plusieurs listes en présence permet d'avoir des élues féminines de plusieurs listes alors que dans la formulation précédente, avec le nombre obligatoire dans la première moitié, la liste arrivée en tête avait obligatoirement rempli le quota en position féminine. Donc, pour moi, c'est une solution d'ouverture qui me paraît bien plus importante puisque de toute façon le quota sera respecté mais là avec une mixité -si je puis dire- d'origine des différentes listes.

M. LE PRESIDENT. - C'est en effet une possibilité, ce n'est pas non plus une certitude, Paul, car tous les cas sont envisageables. En tout cas, je pense très sincèrement que cela n'enlève rien, au contraire.

Une intervenante. - Peut-on revoir le texte pour faire une explication plus conforme à la compréhension de tous ? Visiblement, on a peut-être fait la lecture un peu rapidement. On a peut-être eu des interprétations différentes les uns et les autres car rien qu'en discutant on n'a pas l'impression d'avoir lu la même chose.

M. LE PRESIDENT. - Je vais vous redonner une explication. Vous pourrez avoir le texte si vous le souhaitez bien évidemment.

Dans une hypothèse, celle d'aujourd'hui, la liste qui arrive en tête, quelle que soit cette liste, a a minima 17 sièges plus ensuite une répartition à la proportionnelle suivant le système des élections municipales que vous comprenez bien. On a un premier système qui dit que de toute manière le nombre minimum de femmes imposé par la loi doit être dans les 17 premiers candidats de chaque liste. De toute manière, évidemment, le quota est rempli de fait ne serait-ce qu'avec une seule liste, mais les femmes sont dans cette position de manière obligatoire.

Deuxième hypothèse, on dit que les femmes sont réparties où l'on veut dans la liste. C'est donc la responsabilité de chaque meneur de liste de positionner les femmes de son équipe là où il le souhaite et, au final, bien évidemment, il faut qu'il y ait le nombre minimum. Si, par hasard, elles ne sont pas dans les 17 premières ou si elles ne sont pas élues compte tenu de l'application de la proportionnelle, on enlèvera des hommes élus que l'on remplacera par des femmes.

M. MARLIOT. - Une précision. Je ne sais pas ce que vous entendez par mixité de liste, tel que c'est présenté aujourd'hui dans l'hypothèse où il manque une femme par rapport au quota obligatoire. Sur la liste arrivée en tête, le dernier homme de cette liste est retiré et la première femme non élue de cette liste est mise en avant. C'est ainsi que le texte est rédigé. D'autres solutions sont possibles.

Si vous avez une femme qui est deuxième de l'autre liste par le système de la proportionnelle, cette femme a une chance d'être élue en tant que 2ème personne de cette liste. On pourra aller chercher des femmes dans l'autre liste pour répondre à la réflexion de

dire que l'on peut avoir des femmes dans le cadre de présentation de deux listes. C'est le système de la proportionnelle à la plus forte moyenne du système des élections municipales.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de faire un vote spécifique sur les deux options sur ce point et on votera de manière globale le reste. Etes-vous d'accord ? (*Oui*)

On va voter de manière globale sans la modification statutaire sur la position des femmes sur la liste.

Sur l'ensemble des modifications qui vous ont été proposées, hors la position des femmes sur les listes :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 5 424 voix
- Qui est pour ? 101 149 voix

Les modifications statutaires sont adoptées.

Sur le positionnement des femmes sur les listes, on a deux options, soit le quota de femmes est dans les 17 premières de la liste, le texte actuel, soit elles sont libres sur la liste.

On vote sur la liberté de positionnement des femmes sur la liste, en sachant que, quelle que soit leur place, le quota obligatoire fixé par la loi est respecté puisque c'est le texte qui est proposé. Sur cette option :

- Qui est contre ? 10 059 voix
- Qui s'abstient ? 702 voix
- Qui est pour ? 95 812 voix

Le texte et la modification sont adoptés.

XI. Résolutions relatives aux textes statutaires et réglementaires

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - « L'assemblée générale FFVoile donne mandat au Conseil d'administration, par décision du 15 mars 2008, de procéder aux éventuelles modifications des statuts, du règlement intérieur, du règlement disciplinaire et du règlement financier qui seraient imposées par le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente assemblée générale ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

« Les statuts, le règlement intérieur et le règlement disciplinaire adoptés ce jour par l'assemblée générale FFVoile entrent en vigueur immédiatement à l'exception des articles 15 et 16 II des statuts ainsi que les articles 20, 21 I et 21 II traitant de l'augmentation du nombre de membres au conseil d'administration.

Le nombre de membres constituant le conseil d'administration en place reste inchangé jusqu'à l'élection du nouveau conseil d'administration de la FFVoile qui interviendra au plus tard avant la fin du mois de mars de l'année suivant la fin des Jeux olympiques de Pékin ».

Cela veut dire que notre conseil d'administration reste tel quel et que la modification est pour les prochaines élections.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

XII. Politique de communication de la FFVoile, bilan et perspectives

M. Eric COCQUEREL. - J'ai l'honneur de vous présenter le plan de communication comme chaque année prévue pour 2008.

Je vais revenir rapidement sur les objectifs et les actions définis en 2007 que je ne commenterai pas. C'est simplement pour vous faire remarquer que chaque année nous nous efforçons désormais de définir ces objectifs et actions ne serait-ce que pour permettre à la fin de l'année écoulée de juger de leur pertinence, de leur résultat et puis de ce qu'il faut poursuivre ou pas.

Je m'avancerai sur un point qui fait partie de ce dossier, celui des partenariats. En effet, l'année 2007 nous a permis de renforcer les partenariats existants. Je parle des partenariats financiers qui complètent tout ce qui vient au niveau de la puissance publique, que ce soit avec Banques populaires au niveau du partenaire officiel -Il est prévu jusqu'à la fin de cette année. Pour les années à venir, il faudra poursuivre ce travail- mais également avec ce que nous appelons des fournisseurs officiels qui sont en général des partenaires sur un domaine particulier du coup fournisseur officiel de la FFVoile, je pense à Adidas, Mercury et Orange qui a renouvelé cette année son partenariat avec les écoles françaises de voile, un partenaire média qui est Planète Thalassa, des fournisseurs qui sont liés à des domaines par exemple ceux de l'équipe de France de voile comme Bollé, Essilor, Icom, Marine Pool, Marlow, Navicarte, qui sont des fournisseurs de matériels que l'on sait fort utiles par rapport à la pratique. Puis également des partenaires médias pour la Soirée des champions qui sont des partenaires prestigieux qui nous aident à populariser un peu plus cette soirée chaque année que sont l'Equipe, Voiles et Voiliers et Planète Thalassa.

Je me suis permis de mettre un petit point à ce sujet juste pour noter qu'année après année, des partenaires se renforcent et sont de plus en plus des partenariats non seulement en tant que fournisseurs, mais des partenariats financiers.

Les objectifs 2008 dont vous voyez le plan. Ces objectifs doivent répondre à quatre missions au niveau du service de communication qui sont souvent transversales.

* La première est de donner envie de faire de la voile, c'est-à-dire de faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de licenciés dans les clubs, donc de mettre en avant les clubs, la pratique, l'enseignement.

* La deuxième est de faire connaître le rôle de la fédération et ses actions, et également montrer à quel point la FFVoile, c'est toute la voile.

* La troisième est de communiquer sur des supports de haut niveau sans lesquels il n'y a personne pour communiquer. Je pense à nos équipes de France de voile olympique. Cette année, on aura deux match race où l'on sait que là nous ne disposons ni d'organisateur comme pour les courses au large, ni de l'habitude qu'ont les médias de traiter la course au large. C'est à la fédération que revient la mission de faire parler de ces sports et de faire en sorte que des jeunes aient envie de continuer à faire de la voile olympique, du match race, etc. Puis, de développer toujours plus les moyens des partenaires privés qui nous permettent de développer les actions de la fédération mais également les actions de communication.

Le premier point, c'est l'équipe de France de voile olympique qui est un travail sur lequel s'est attelée fortement la fédération depuis 2001 avec une année importante puisque nous sommes en année olympique, quelque part le travail entrepris sur cette olympiade doit porter ses fruits cette année au niveau de la communication. Nous allons continuer à faire les communiqués que nous avons l'habitude de faire reliés par le site internet que nous diffusons à toute la presse sur tous les événements, championnats du Monde et d'Europe, Semaine olympique. Nous aurons cette année un dossier de presse spécifique qui présentera tous les sélectionnés pour les JO et le plan d'eau de Qingdao que l'on trouvera téléchargeable sur le site, et tout ce que nous faisons maintenant depuis plusieurs années, c'est-à-dire une banque d'images photos, d'images vidéo grâce au travail de Lionel COTTIN qui travaille pour le haut niveau.

Nous nous efforçons d'avoir une valorisation qualitative, c'est-à-dire un travail spécifique avec des médias sur lesquels nous comptons pour relayer cette action sur une voie dont on sait qu'elle est parfois le parent pauvre de la voile française. A ce niveau, il y a pas mal de travail entrepris avec Planète Thalassa mais aussi via un accord avec le CNOSF avec la nouvelle télé Orange qui commence doucement à progresser et qui va de plus en plus consacrer son temps d'antenne au niveau sportif à la voile olympique, avec l'Equipe, Voiles et Voiliers et des groupes comme France Télévision dont ils ont les droits pour les JO, Canal+, etc., de même un journal que vous devriez recevoir prochainement dans les clubs qui s'appelle le Journal du nautisme, journal gratuit qui sera publié par le journal l'Equipe qui nous a demandé de travailler ensemble pour faire en sorte de relayer de manière efficace tout ce que la fédération peut dire et les événements sur lesquels elle désire communiquer.

Les événements :

* La Semaine olympique française d'Hyères qui nous permet de mettre en avant l'équipe de France.

* Le lundi 26 mai une présentation dont j'espère on parlera fortement dans les médias puisqu'elle se déroulera à Paris. C'est la présentation officielle de l'équipe de France au siège des Banques populaires. L'occasion aussi de faire une navigation sur la Seine, quasiment devant la Tour Eiffel, sur tous les supports de tous les sélectionnés. On pense que ce sera quelque chose d'assez événementiel.

* Le 6 septembre en lien avec notre partenaire Banques populaires traditionnel au moment du baptême de leur grand trimaran géant à Nantes, il y aura aussi une place assez importante attribuée à l'équipe de France et, on peut l'espérer, aux médaillés.

* Au niveau des JO, présence forte de la fédération puisque à Qingdao nous sommes environ à 1 000 km de Pékin. La délégation française, le club France sera animé officiellement par la fédération que ce soit au niveau de Jean-Pierre CHAMPION qui est le directeur de la délégation mais aussi en terme de communication il y aura la présence d'Olivier CLERMONT ainsi que moi, pour faire en sorte que nous relayions vis-à-vis des médias français, de nos partenaires, du public français les performances de notre équipe de France sur les JO et nous espérons là aussi que l'on arrivera à faire vivre de manière importante cet événement.

Une équipe de Match Race qui est en train de prendre son essor puisqu'il y a l'association d'un nouveau partenaire depuis la fin de l'année dernière avec AREVA qui nous permettra, sous la coordination de Marc BOUVET avec qui nous travaillons, de faire en sorte que l'on parle de plus en plus de cette équipe de France de Match Race qui est engagée notamment sur le World Tour dont nous avons vu les résultats dans le film avec le titre de Vice champion du monde de Mathieu RICHARD. Là aussi, on mettra le « paquet » pour faire en sorte de populariser ces pratiques un peu de la même manière que ce que nous faisons en voile olympique depuis plusieurs années, des communiqués de presse sur les épreuves de grade 1 y compris les épreuves françaises, ce que nous sommes en train de faire sur Marseille, par exemple, mais aussi sur le World Tour avec un dossier de presse présentant l'équipe, avec des banques d'images photos, vidéo que nous sommes en train de réaliser de façon que les chaînes puissent disposer d'images sur cette pratique avec des événements que nous comptons mettre en place, que ce soit par exemple en termes de conférence de presse à la fin de l'année si, comme on peut le souhaiter, on a un nouveau podium mondial en termes de sensibilisation de la presse. Cette année, il est clair que l'on a un objectif fiché plus important de faire en sorte de parler de l'équipe de France de Match race.

* Premier événement : la Semaine olympique française qui fête cette année son 40ème anniversaire, c'est important en soi, mais en plus en année olympique. On sait, par expérience, que les médias ont tendance à plus s'y intéresser puisque c'est une occasion pour eux de voir l'équipe de France sur place. C'est aussi un événement sur lequel, en dehors de l'équipe de France, on communique y compris avec une portée internationale

forte. Il faut savoir que le site internet qui est bilingue et que nous mettons en place avec Claire FAVILLIER sur la SOF, est diffusé dans 80 pays avec un site réellement maintenant multimédia, où il y a des communiqués, des images avec un centre de presse qui n'a rien à envier à toutes les grandes courses au large. On travaille avec la ville d'Hyères, Bernard BONNEAU, Corinne AULNETTE. On a un travail important sur la Semaine olympique et on espère que cette année sera une grande semaine en termes de communication avec là aussi un partenariat média intéressant, puisque nous avons le partenaire de France 3 Méditerranée qui nous permet d'avoir non seulement une couverture régionale plus importante mais des couvertures aussi d'autres régions de France 3 intéressées par des membres de l'équipe de France.

* Deuxième événement : il commence depuis 2 ou 3 ans à prendre son essor : la Soirée des champions. Cet événement a la vocation de mettre la fédération au centre de toute la voile, de montrer que nous avons matière à non seulement parler de la voile olympique, du Match race, mais de la course au large, qui année après année reçoit de plus en plus de personnes. Cette année, il y avait 700 personnes au théâtre Edouard VII. Tous ceux qui ont pu être là ont vu que c'était une réussite. De plus en plus de retombées médias sur le marin de l'année, puis la diffusion de la rétro de la voile qui est un documentaire de 26 mn qui pour l'instant est diffusé à l'occasion de la Soirée des champions, sur Planète Thalassa dont nous allons essayer cette année de faire en sorte de développer un projet budgétaire qui nous permette de financer l'achat des droits des images que nous n'avons pas pour l'instant y compris musicaux pour que nous puissions le diffuser où nous voulons y compris dans les clubs pour s'en servir dans des manifestations publiques peut-être avec un petit échange financier mais qui serait vraiment moindre. On l'étudie de façon que tout un chacun puisse se servir de ce support dont tout le monde se plaît à dire qu'il est vraiment quelque chose d'assez idéal pour montrer que nous avons matière à parler de toutes les voiles et de tous les champions. La Soirée des champions plus que jamais le lundi 1er décembre nous espérons sera un événement majeur avec l'élection du marin de l'année qui, et c'est bon signe, entraîne de plus en plus de discussions sur savoir qui l'aura entre Claire LEROY, Michel DESJOYEAUX…, cela montre que cela marche.

Les championnats de France espoirs jeunes de glisse sur lesquels, avec Olivier CLERMONT, un travail plus spécifique a été engagé en termes de communication, de banques d'images. Nous allons poursuivre ce travail cette année de manière importante.

La course au large. Sur un événement comme le Vendée Globe, la fédération n'a pas matière à faire parler du Vendée Globe, il y a des organisateurs, des sponsors, etc. mais elle a matière à montrer le rôle qu'elle joue au moment d'un événement comme le Vendée Globe. Dans la semaine qui précède le départ, nous ferons une conférence de presse sur le rôle de la fédération au niveau des jurys, des directeurs de course avec Jean-Pierre CHAMPION dans le cadre de l'événement lui-même. Nous sommes en discussion avec les organisateurs, ce qui nous permettra de mettre en évidence le rôle de la fédération sur un événement d'importance comme le Vendée Globe.

Le village du Vendée Globe réunit à peu près 800 000 personnes qui passent dans ce village et nous allons essayer d'en profiter pour faire en sorte d'amener les gens qui sont présents à faire de la voile. Nous allons discuter avec l'organisation et nous aurons vraisemblablement un stand gratuit. Nous nous rapprocherons du comité départemental de voile de Vendée pour essayer d'y travailler pour faire quelque chose d'intéressant qui incite à la pratique et tout simplement qui donne des informations pratiques car souvent cela manque sur comment faire de la voile.

Nous continuons à travailler sur les clubs et les écoles françaises de voile avec, pour les écoles françaises, la mise en place du partenariat Orange. On a vocation à le poursuivre avec une poursuite sur le travail Internet de blog qui a été commandé cette année, un peu timidement. On pourrait faire en sorte que chaque club ait de plus en plus un blog et que l'on puisse relayer sur le site Internet de la fédération. La valorisation des clubs avec le concours Planète Thalassa. Peut-être que certains d'entre vous y ont participé. Nous l'avons mis en place avec Planète Thalassa qui a été récompensé et primé de manière intéressante puisque ce sont des prix de 5 000 €, 3 000 €, 2 000 € pour les trois clubs primés consistant à envoyer pour les clubs des images, des petits films de 5/6 mn diffusés à la Soirée des champions, sur le site Internet de Planète Thalassa, sur la télé Planète Thalassa pour les gagnants qui ont vocation à montrer les clubs de manière un peu différente. C'est dans le cadre de l'opération festivoile. L'année dernière, on l'a mis en route, cela n'a pas mal marché. On a eu des films de grande qualité. Cette année, on amplifiera avec notre partenaire cette opération toute l'année.

Des clips promotionnels que nous allons aussi mettre en place avec Planète Thalassa sur les écoles françaises de voile. Puis, une communication sous forme de communiqués sur à la fois les nouveaux chiffres -vous les avez à disposition à la sortie de la salle- et sur des opérations pédagogiques sur écho gestion dans le cadre de la semaine de développement durable, tout un type d'actions afférents au développement et à l'enseignement de la voile.

Nous allons aussi faire en sorte que les clubs puissent s'approprier l'image de l'impact des JO avec des posters, espérons-le sur nos médaillés, pour montrer leurs relations entre les clubs et les médaillés et un travail de mise en place et de mise en scène un peu plus importante du top club, qui revêt d'année en année une importance plus grande en termes de dotations et que nous avons décidé de valoriser cette année.

Au niveau de la promotion de la FFVoile, poursuite du travail engagé avec Claire FAVILLIER sur le site internet. Cela a été fait largement cette année puisque la fédération a réintégré le site Internet tant en termes de contenu que d'objet lui-même et nous espérons qu'il soit de plus en plus intéressant, c'est-à-dire qu'il regroupe à peu près tout ce qui est son rôle, aussi bien donner absolument tous les services que peuvent attendre les clubs, les licenciés, mais donner aussi des informations. On continuera.

La lettre de Grand voile qui a été retravaillée cette année avec Jean-Luc PAULOU, est doublée maintenant d'un magazine. On poursuivra ce travail de façon qu'il y ait un outil interne plus important qui puisse également être utilisé de manière externe par les clubs. Puis des chantiers à ouvrir sur les calendriers de manière importante. On se pose des questions sur la nécessité de continuer en papier ou pas. C'est un chantier ouvert.

Travail de médiatisation sur la solution des Jeux interséries et Osiris avec du travail vis-à-vis de la presse. On tient à populariser Osiris.

Sur le classement et les gradations d'épreuves lancés l'année dernière : tout un travail de préparation sur la communication 2009/2012 a été réalisé et qui se passe dans les discussions internes. Nous comptons bien participer pour essayer d'apporter les éléments vus du côté de la communication.

Enfin, les partenariats. L'idée c'est de conforter les partenariats existants, Banques populaires dont les discussions seront entreprises pour les 4 années à venir, Orange, AREVA. Trouver aussi un partenaire de la Soirée des champions car il est possible de la financer en partie par un partenaire privé. Améliorer la gestion administrative des partenariats, l'évolution de l'offre.

Je termine pour dire que toutes ces opérations, toutes ces actions de communications sont mises en place par Olivier CLERMONT qui anime le service de communication interne de la fédération avec Claire FAVILLIER. Je pense également à Jean-Luc PAULOU au niveau de la Lettre de Grand voile, à des gens comme Lionel COTTIN au niveau des images et des partenaires que nous avons maintenant en prestataires comme Gilles MARTIN-RAGET, la société Monoï qui nous permettront, espérons-le, en 2008 de faire encore mieux que cette année.

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Il y a eu un gros travail de fait au niveau de la communication et de toute son équipe. On parle de la voile et la fédération est bien présente au cœur de ce sujet quelles que soient les disciplines.

Avez-vous d'autres questions ? *(Non)*

XIII. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur

Dr Paul ROUSSANGE. - Normalement, c'est le docteur Olivier CASTAGNA qui devait faire cette présentation. Il a été retenu à l'étranger sur une action et m'a demandé de le faire à sa place.

On parle du fameux suivi médical règlementaire qui concerne les sportifs de haut niveau et les espoirs qui sont inscrits sur liste ministérielle.

Ces sportifs ont l'obligation au cours de l'année d'effectuer un certain nombre d'examens, et ceci est déterminé par une règlementation ministérielle et on y est soumis.

En 2007, on est arrivé à un taux de réalisation de 62 %, c'est-à-dire que 62 % des athlètes ont effectué tous les examens médicaux demandés. Il n'y en a que 11 à faire au cours de l'année. L'année dernière, on était à tout juste 25 %. 34 % n'ont pas tout réalisé et il nous est quand même resté 4,6 % d'athlètes qui n'ont rien fait.

Les athlètes, sportifs de haut niveau : 65 % à avoir tout fait.

Les espoirs : 60 % ont réalisé tous les bilans.

La catégorie des élites : 62 % ont tout réalisé.

On vous montre la séparation entre la population des athlètes inscrits dans les pôles d'entraînement et les athlètes dits hors pôles. On retrouve 69 % en pôles qui ont tout fait et 55 % des athlètes non inscrits en pôles qui ont tout fait. Il y a un petit décalage entre les inscrits en pôles et ceux qui sont un peu libres de leurs mouvements.

Le comparatif 2006/2007 est intéressant puisque, d'un coup, on est passé de 25 % de bilan complet à 62 %. Sur les athlètes n'ayant rien fait, on est passé de 18 % à 5 %.

Vous avez les chiffres comparatifs pôles et hors pôles : 28 % l'année dernière en pôles sont passés à 69 % et 36 % l'année dernière en hors pôles sont passés à 55 %. Merci à toutes les personnes qui gèrent les pôles puisque l'an dernier ils étaient un peu à la traîne par rapport aux non-inscrits en pôles et en 2007 ils sont bien passés en tête ; cela veut dire qu'on les a motivés et on les remercie de leur aide.

Au niveau des résultats purement médicaux, en 2007, il n'y a eu aucune contre-indication absolue. La lecture des examens a entraîné le conseil de 15 AUT, c'est-à-dire autorisation d'utilisation thérapeutique. Il n'y a pas trop de jeunes dans la voile, mais ce matin il y avait un peu moins de jeunes qui courent beaucoup. Souvenez-vous quand même que, sur toutes les régates, en particulier sur des championnats de France, on a parfois certains concurrents qui vont utiliser des médicaments qui sont sur la liste des médicaments interdits au niveau du dopage et qu'il faut, si vous en utilisez, demander une autorisation d'utilisation thérapeutique de façon que si vous étiez contrôlé vous ne soyez pas soumis au conseil de discipline en tant que contrôle positif antidopage. Il n'y a pas que le dopage en tant que tel pour améliorer la performance ; parfois, des athlètes présentent des perturbations au niveau de la respiration et utilisent des produits comme la ventoline ou des athlètes moins jeunes utilisent des médicaments pour l'hypertension et sont positifs au contrôle antidopage. N'oubliez pas qu'il faut demander une AUT. Vous avez la façon de procéder sur le site internet de la fédération au niveau secteur médical. C'est arrivé à des amis d'être invités à la suite d'un contrôle positif sur un championnat. Mieux vaut ne pas être invité au conseil de discipline.

Sur les examens, 41 anomalies ont été notées qui sont sans rapport avec la pratique de la voile mais qui ont entraîné la demande de la part du docteur CASTAGNA d'effectuer des examens complémentaires.

Je vais vous faire part des petits commentaires que voulait faire Olivier. Il voulait adresser une mention spéciale pour le pôle de Marseille car, l'an dernier en 2007, c'est lui qui gérait le plus grand nombre de sportifs de haut niveau en pôles et ils sont arrivés à faire 100 % d'athlètes. Il voulait dire que c'était techniquement possible d'arriver à des chiffres relativement élevés au niveau d'un pourcentage d'athlètes qui réalisent tous leurs examens.

Les pourcentages que l'on vous présente ne sont que les examens reçus à la fédération puisque les obligations ministérielles disent que l'on doit recevoir les examens et,

malheureusement, certains athlètes réalisent les examens mais ne les envoient pas et ne sont donc pas comptabilisés dans ces pourcentages.

Pour terminer, il y a eu une nette amélioration entre 2006 et 2007. Sachez qu'au niveau du financement, le ministère finance en totalité ces examens. Pour un athlète qui s'inscrit pour la première fois le montant total des examens est de 343 € et, pour un athlète qui renouvelle son inscription, ce montant est à 153 €. L'an dernier, le ministère a versé 50 971 €. Notez que les anomalies sont exceptionnelles, mais il faut que l'on arrive à responsabiliser les sportifs car on n'est pas là pour les ennuyer mais surtout pour faire en sorte de garantir leur bonne santé. C'est vrai que chez nous, il y a peu d'incidents mais souvenez-vous que la presse nous relate parfois des accidents sur des terrains de foot ou de volley-ball. Ces examens sont là pour éviter principalement ces accidents. Il n'en reste pas moins que l'objectif à atteindre est de 100 %.

XIV. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2009

M. LE SECRETAIRE GENERAL. - Sur proposition du conseil d'administration, il est proposé de modifier le montant des cotisations des membres affiliés pour 2009. Il est proposé :

- 245 € pour les associations locales, les membres associés et les établissements affiliés. Le tarif actuel était de 240 €, c'est une majoration de 5 € inférieure à l'inflation constatée aujourd'hui.

- Pour mémoire : gratuité pour les associations de classes d'après la décision du conseil d'administration du 23 février 2008.

Voilà ce qui est soumis à votre vote.

Le montant de la cotisation a été adopté à l'unanimité.

XV. Questions écrites

M. LE PRESIDENT. - « Le calendrier fédéral répertorie les régates déclarées par les clubs, quelles épreuves requièrent effectivement un directeur de course ?

M. Christian PEYRAS. - Depuis près d'un an maintenant, le calendrier fédéral a été modifié pour tenir compte de cette remarque. En effet, lorsqu'un club souhaite saisir au calendrier de la FFVoile, une compétition ou une épreuve en Habitable, il doit renseigner auparavant si la course propose un parcours :

* de plus de 150 milles en Solitaire,

* de plus de 250 milles en Double,

* de plus 300 milles en Equipages.

Si la réponse à l'une de ces 3 questions est « oui », le club organisateur est alors redirigé vers le département habitable et soumis au contrôle de la commission des directeurs de course. La longueur des parcours, leurs localisations, la saison où ils se déroulent, le type de bateau et la composition des équipages, constituent les critères de base retenus par la commission. Pour qu'une épreuve soit définitivement inscrite au calendrier des compétitions à direction de course, il est obligatoire de prendre l'avis de la commission et donc de ses membres.

M. LE PRESIDENT. - Comment accéder à la liste des directeurs de course ?

M. Christian PEYRAS. - Le règlement des Directeurs de Course approuvé par le conseil d'administration du 22 juin 2007 indique précisément la démarche pour obtenir une habilitation. Cette règlementation est disponible sur notre site internet et sur la clé USB des arbitres. Je vous rappelle que cette commission fédérale comporte aussi des représentants d'organisateur d'épreuves de directeurs de course et de coureurs.

Cette commission a obligation de publier annuellement la liste des compétitions visées par les dispositions du présent règlement accompagnées du nom du directeur de course habilité sur chaque épreuve.

Donc, à ce jour, sur demande au département habitable, nous communiquons la liste à jour des directeurs de course habilités sur des compétitions en 2006 et 2007. Cette liste sera, dès 2008, mise en ligne sur le site internet de la FFVoile.

M. LE PRESIDENT. - On peut préciser, pour que les choses soient bien claires.

Aujourd'hui, il n'existe pas de listes de directeurs de course qualifiés. C'est un débat interne que l'on pourrait reprendre, Michel, dans un territoire que tu connais bien puisque le débat se situe pas mal du côté de Port la Forêt. En fait, on peut voir les choses de deux manières différentes. La manière retenue est qu'il n'y a pas d'établissement de listes de directeurs de course qualifiés avec l'équivalent d'un diplôme ou d'une reconnaissance ou une ou plusieurs années de la part de la fédération. Par contre, on peut mettre en ligne c'est la liste des directeurs de course qui ont été habilités pour une épreuve en 2006 ou 2007 depuis qu'existe le système, puis en 2008. Est-ce qu'un directeur de course habilité dans le passé sera forcément habilité dans le futur, non. Ce sera quand même l'exception vraisemblablement.

Ceci étant, cela pose un certain nombre de problèmes. Je pense qu'il faut que l'on continue de travailler et de réfléchir à la question de savoir s'il faut ou pas, dans le futur, une liste de directeurs de course qualifiés notamment parce que les directeurs de course exercent un métier, que les directeurs de course qui sont généralement des travailleurs indépendants sont rémunérés et proposent des devis pour leurs prestations, ce qui est normal. Ce qui va de pair dans le cadre de cette activité serait aussi la mise en concurrence au moins possible si les organisateurs le souhaitent. Il y a des prestations pas du tout anecdotiques. Quand il s'agit de courses qui vont demander un travail de préparation long

et un suivi long. Prenons, par exemple, le Vendée Globe, la plus grande d'entre elles, il est évident que c'est un job qui ne se fait pas en trois semaines. Il y a déjà trois mois de course. Ce sont des mois et des mois de préparation. Cela peut nécessiter, compte tenu des montants en jeu, et notamment quand l'organisateur est du secteur public cela peut nécessiter et cela nécessite au demeurant la mise en concurrence. On peut évidemment, aujourd'hui, y arriver en prenant la liste des directeurs de course habilités dans le présent et le passé mais la question reste ouverte pour le futur. Faut-il ou pas, dans le futur, une liste de directeurs de course qualifiés, ce qui demanderait un certain travail en amont de formation, de vérification, d'examen, etc. On n'en est pas là aujourd'hui. C'est aujourd'hui essentiellement la commission des directeurs de course faite de gens particulièrement compétents dans ce domaine et animée par Christian LE PAPE, qui souhaite que l'on soit dans le système actuel.

M. Michel KERHOAS. - En fait, la question était qu'il n'y a pas de directeurs de course rémunérés, ils sont bénévoles. Et quid de leur responsabilité ?

M. LE PRESIDENT. - C'est exactement pareil.

M. Michel KERHOAS, Ligue de Bretagne. - Je prends l'exemple du Tour de Bretagne car il a été cité. On a un directeur de course bénévole. S'il y a un incident sur l'organisation, le directeur de course est en première ligne. Cela veut dire que faisant cet acte de générosité, il a pris un risque. Quelque part, il faut au moins que l'on fasse en sorte qu'il soit assuré.

M. LE PRESIDENT. - C'est fait. On y a pensé. Ils sont assurés gratuitement par la FFVoile, ce qui n'a pas été le cas dans les premiers mois de l'année 2006. On ne l'avait pas fait notamment parce que cette activité étant majoritairement rémunérée, on pensait qu'ils pouvaient souscrire eux-mêmes les polices d'assurance qui allaient bien. Il s'est avéré que ces polices était d'un coût relativement élevé, de l'ordre de 1 500 € en règle générale, ce qui est une somme rondelette et également qu'il y avait des directeurs de course qui exerçaient bénévolement, ce qu'ils ont le droit de faire, leur activité. On a pris le problème par un autre angle. On a discuté avec les assureurs de la fédération et on a intégré la responsabilité des directeurs de course évidemment licenciés, mais cela fait partie de leurs obligations dans la police générale de la FFVoile. Donc, aujourd'hui, tous quelle que soit l'épreuve qu'ils organisent et qu'ils soient rémunérés ou bénévoles sont garantis. Ceci veut dire aussi, pour l'instant on ne l'a pas fait, que l'on pourrait demander une aimable contribution aux directeurs de course qui exercent à titre professionnel. Nous y pensons et nous leur suggèrerons dans quelque temps.

Une intervenante. - Christian nous a dit qu'il y avait 27 personnes qui étaient actuellement directeurs de course ponctuellement pour des épreuves 2005/2006 ou 2006/2007. Sur quels critères ont-ils été « sélectionnés » ?

M. Christian PEYRAS. - Les critères sont parfaitement définis car ils figurent dans le règlement des directeurs de course. Tu peux les consulter. Je ne les ai plus en tête. Il y a des critères objectifs avec des critères bloquants comme, par exemple, le temps de survie.

La précédente intervenante. - J'ai bien aimé l'intervention pour dire qu'il faudra qu'ils entrent en concurrence car certains sont payés pour le faire. Ce serait bien que ce soit officialisé. A partir du moment où la fédération est impliquée dans le système, ne peut-il pas y avoir une espèce de clarification ?

M. LE PRESIDENT. - Non, Claude, du point de vue de la fédération les choses sont tout à fait claires. Ensuite, c'est le problème de l'organisateur qui va s'adjoindre les services rémunérés ou non rémunérés d'un directeur de course de savoir s'il veut mettre en concurrence plusieurs de ces directeurs de course potentiels et avoir plusieurs offres. Pour certains, quand j'étais dans le domaine public, la mise en concurrence et la fourniture de plusieurs devis est obligatoire ; dans le privé, c'est souvent recommandé. Vous avez vu qu'il y avait des procédures qui se trouvaient notamment dans le règlement financier de la FFVoile mais après les organisateurs qui vont s'adjoindre les services d'un directeur de course sont libres. Il n'y a donc pas de raison qu'on impose à ces organisateurs de mettre en concurrence plusieurs personnes. Ils sont libres. Majoritairement, nos clubs font ce qu'ils veulent en la matière. A nous de prendre des dispositions pour qu'ils puissent le faire s'ils le souhaitent. On a vu l'année dernière que, dans un certain nombre de cas, parce que l'on s'y prenait un peu tard, les gens avaient du mal à se mettre dans cette configuration. On a été obligé de traiter le problème d'une autre façon. Mais, une fois que tout cela sera bien rôdé, ce sont les organisateurs, les clubs ou des sociétés commerciales. Quand on prend le Vendée, c'est la SEM Vendée, une société d'économie mixte qui prend ses responsabilités et fait ses choix. On n'a pas à leur dire comment ils doivent se comporter. Il faut que l'on mette les choses en place pour qu'ils puissent avoir différentes solutions.

M. Alain CHENAIS, Ligue Poitou-Charentes. - Dans la majorité des cas connus jusqu'à présent de grandes épreuves, les directeurs de course sont des personnalités connues des organisateurs qui avaient l'habitude de travailler. Aujourd'hui, compte tenu des critères qui, progressivement, vont imposer la désignation d'un directeur de course sur un certain nombre d'épreuves organisées par des clubs plus traditionnels, ces clubs ne connaissent pas forcément de directeurs de course. La question nous a été posée à plusieurs reprises : pouvez-vous nous donner une liste des directeurs de course que l'on pourrait contacter et combien cela coûte ? D'où la nécessité de la liste.

M. LE PRESIDENT. - C'était la question n°2 de la ligue de Bretagne à laquelle il me semblait que l'on venait de répondre. Il existe la liste des directeurs habilités en 2006, épreuve par épreuve et en 2007. Christian a annoncé, à la suite de cette question, mettre en place cette liste avec les épreuves en précisant qu'il s'agit d'habilitation sur une partie du site Internet de la fédération facilement identifiable pour que vous ayez accès, sachant que l'on peut avoir et que vous pouvez solliciter d'autres personnes ne se trouvant pas sur cette liste pour devenir eux aussi directeurs de course s'ils sont habilités par la commission.

La troisième question vient de la ligue de Guyane, de la ligue réunionnaise de voile, de la ligue de Guadeloupe auxquelles s'associe également la ligue de Martinique ici présente. Je vais la résumer mais si vous voulez compléter la question, bien évidemment vous le faites.

Cette question a plusieurs volets. Un a été abordé hier au remplacement du CTR de la ligue de Martinique de Michel ZOUG qui part en retraite et qui exerçait également un rôle de

coordonnateur de la zone Caraïbes ; la deuxième visait à mettre en place une commission Outre-mer dans l'organigramme de la fédération notamment pour traiter de la gestion de la ligne budgétaire spécifique DOM-TOM ayant trait essentiellement à aider les coureurs des DOM-TOM à venir participer aux championnats de France. Enfin, la dernière partie de cette question était : peut-on avoir un poste réservé au sein du conseil d'administration pour un représentant des ligues d'Outre-mer ?

Ai-je été exhaustif ou vous faut-il un complément ?

Je n'ai pas cité la Nouvelle Calédonie, parce que je n'ai pas de courrier de leur part.

M. Jean-Marie TELLIER. - Cette question émane de l'ensemble des DOM et des TOM. Je vais reprendre un petit détail. Il est vrai que l'on est loin. Quand on dit loin des yeux, loin du cœur, cela s'est avéré dans votre rapport moral. En effet, à un moment donné, il a été dit : mis à part la Côte d'Azur et la Corse, territoires privilégiés dès que l'on parle d'ensoleillement, il y a aussi tous les DOM et les TOM qui sont des territoires privilégiés. Je pense que c'est un oubli dans le rédactionnel. Pour des gens comme nous, des iliens, ce sont tous ces petits détails. La Guadeloupe et la Martinique sont plus près ; on n'a que 8 heures d'avion. La Nouvelle Calédonie, c'est un peu plus loin. Les rares moments où l'on peut venir sur la France, c'est soit le Salon nautique, soit les championnats de France. On s'organise déjà depuis plusieurs années pour nous mettre ensemble afin que cela coûte moins cher. On est déjà bien aidé par la FFVoile, par des budgets spécifiques qui viennent de l'Outre-mer. Grâce à Michel ZOUG, on a pu explorer un certain nombre de dossiers, notamment une ligne budgétaire qui nous permettait d'obtenir quelque chose que l'on obtient aujourd'hui. Cependant, on voudrait aller un peu plus loin. Nous-mêmes, côté politique, nous allons interpeller directement le ministère de l'Outre-mer pour renforcer ce côté-là. Nous avons fermement l'intention d'aller plus loin à ce niveau pour que nos coureurs soient de manière équitable, notamment financièrement parlant, traités comme un marseillais, un corse, un breton ou autre.

M. LE PRESIDENT. - Ou un chtimi.

Sur un poste réservé, cela nécessiterait une modification des statuts. Je pense que c'est un peu antinomique avec les choix de scrutin de listes. Ceci étant, cela n'empêche pas l'ensemble des DOM-TOM de discuter avec ceux qui vont vouloir établir des listes pour le prochain mandat et de leur dire qu'il serait judicieux de prévoir l'un d'entre eux sur cette liste.

Pour ce qui me concerne, j'ai bien entendu. On a en mémoire le fait que l'on a eu dans le passé des postes réservés ou en tout cas on avait fait cet effort pour avoir un représentant des DOM-TOM au conseil d'administration qui est très peu venu pour des raisons que l'on a bien comprises au demeurant. A la fois, c'était satisfaisant car il y avait ce poste réservé. Cela a été d'une inefficacité quasiment totale.

A l'occasion de votre passage, comme on l'a fait à plusieurs reprises avec toi, Jean-Marie, ou hier avec nos amis nouvellement élus à la tête de la ligue de Martinique et que l'on a salués très amicalement et avec ravissement car on était heureux qu'ils prennent les rennes de la ligue de Martinique et qu'ils commencent à entamer son redressement. On s'est mis un peu en quatre, en tous cas les services de la fédération pour s'organiser et les recevoir dans tous les services qu'ils voulaient voir dans la journée d'hier. On aurait pu le faire hier pour l'ensemble des ligues d'Outre-mer présentes. Ce serait sans doute un débat plus riche, et qui pourrait être aussi tout à fait agréable.

Dans un premier temps, ce serait bien que vous vous mettiez d'accord pour qu'il y ait au moins un représentant d'Outre-mer sur au moins un conseil des ligues dans l'année. On pourrait commencer ainsi et que ce serait vraiment efficace. Un et pourquoi pas deux, même maintenant si c'est donner la date des conseils d'administration et vous inviter à un conseil d'administration ce n'est pas un problème, mais je ne pense pas que ce soit aujourd'hui, compte tenu des questions qui vous animent et des préoccupations qui sont les vôtres, la présence au conseil d'administration qui soit la plus efficace. Par contre, que l'on se mette en ordre de marche pour répondre à vos demandes, dans la mesure où elles sont exprimées de manière assez simples, nous venons passer plusieurs journées en métropole dont une journée à Paris pour rencontrer tel et tel service et tel et tel département de la fédération, les élus et les cadres. Vous le dites. Si c'est à plusieurs ligues d'Outre-mer, ce sera encore mieux, mais on répondra positivement à cette demande. Je pense que ce sera efficace.

Puis, il y a l'autre aspect que l'on a déjà plusieurs fois évoqué avec le DTN, Philippe GOUARD, qui était de dire peut-être allons-nous créer maintenant et passer à l'acte pour avoir un centre d'entraînement de haut niveau -ce ne serait pas dans l'ensemble des DOM-TOM- en Guadeloupe, Martinique. Nous allons probablement le faire. Quand on passera pour étudier cette chose, voyons l'ensemble de problèmes. Maintenant, si par ailleurs il y a de la part du ministère de l'Outre-mer des budgets plus importants qui sont dégagés, on ne peut que s'en réjouir. S'il faut accompagner cette demande, bien évidemment, on le fera. Pour ce qui est des zones ensoleillées, je pense que Jean a noté la remarque et que l'on ne vous oubliera pas dans le futur.

M. BACCHINI. - Pour apporter quelques éléments à l'ensemble de l'assistance. On a toujours traité -et surtout dans les périodes de crise, que ce soit en Martinique récemment, en Nouvelle Calédonie- les sélections en championnats de France et l'ensemble des jeunes qui se présentaient sur les listes de haut niveau avec beaucoup d'attention. On a fait en sorte que jamais un athlète ne soit lésé. On avait, avec Henri GIRAUD, proposé à Philippe GOUARD que Michel ZOUG soit le coordonnateur de l'ensemble des ligues d'Outre-mer, mais je ne vous cacherai pas qu'il y a le « moustachu » en haut qui a assumé une grande part de travail de Paris. Henri GIRAUD a fait une grande part de travail avec des échanges parfois un peu vifs avec certaines institutions décentralisées mais toujours au bénéfice des athlètes et des coureurs, voire même sur le plan international de la représentation de la France ou, soit moi ou Jean-Pierre, sommes intervenus récemment dans des éléments avec les confusions tahitiennes pour défendre les intérêts de la France pour ne pas laisser certaines classes internationales mettre un pavillon français avec CL ou FWI comme certains anglo-saxons voudraient. Pour défendre très publiquement et très fortement l'intégrité du territoire national et du pavillon français en disant que, Jean-Pierre et moi, à chaque fois que l'on attaque un pavillon français on est prêt à aller en justice. Les classes internationales

commencent à le comprendre. On est toujours à se battre pour vos intérêts. On le fait parfois à l'arrache mais toujours dans l'intérêt du coureur. On a encore pris des décisions hier sur les quotas de l'habilitation aux championnats de France en Martinique en leur réattribuant suite aux difficultés de l'an passé les quotas qu'ils avaient gagnés pour l'année précédente. Par contre, on ne souhaite pas que les athlètes soient lésés.

M. LE PRESIDENT. - A-t-on répondu ? (*Oui*)

Je constate que l'ordre du jour est terminé. Nous allons conclure. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre présence, de votre attention et de votre participation à ces travaux. Notre assemblée générale 2007 est close.

La séance est levée à 16 heures 45.